
PARLEMENT WALLON

SESSION 2013-2014

7 OCTOBRE 2013

MISSION D'ÉTUDE D'UNE DÉLÉGATION DU PARLEMENT WALLON DANS LE CADRE DE LA VII^e SESSION DU COMITÉ MIXTE PARLEMENT WALLON- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

du 19 au 24 mai 2013

RAPPORT

présenté en application de l'article 155 du règlement

par

M. Fourny

Mesdames,

Messieurs,

Une délégation du Parlement wallon s'est rendue au Québec du 19 au 24 mai 2013.

La délégation était composée comme suit :

- Monsieur Patrick Dupriez, Président du Parlement wallon (Ecolo);
- Monsieur Jean-Claude Maene, Député wallon (PS);
- Madame Sybille de Coster-Bauchau, Députée wallonne (MR);
- Monsieur Luc Tiberghien, Député wallon (Ecolo);
- Monsieur Dimitri Fourny, Député wallon (cdH);
- Monsieur Frédéric Janssens, Greffier du Parlement wallon;
- Monsieur Olivier De Decker, responsable de la Direction des relations internationales du Parlement wallon.

*

* *

Préalablement à la mission, s'est tenue une réunion le 13 mai 2013 entre la délégation et Mme Emond, Déléguée générale du Québec en Belgique, et M. Tremblay, Directeur en charge des affaires bilatérales. À cette occasion, la délégation a pu être informée de l'actualité politique québécoise.

Ont notamment été abordées les dernières élections et les priorités du Gouvernement minoritaire de Mme Marois telles que la réduction des déficits et l'objectif de l'atteinte de l'équilibre, la révision du plan nord pour tenir davantage compte des populations autochtones et du développement durable, le renforcement de la loi 101 avec un passage proposé du seuil de 50 à 25 employés pour rendre obligatoire l'usage de la langue française dans les entreprises ou encore la lutte contre la corruption avec la Commission Charbonneau dont le mandat a été prolongé de 18 mois. Le printemps de Montréal a aussi été abordé.

I. 19/05/13

À son arrivée à Montréal, la délégation a été accueillie par M. Daniel Sotiaux, délégué Wallonie-Bruxelles au Québec.

RÉUNION DE TRAVAIL AVEC M. SOTIAUX, DÉLÉGUÉ WALLONIE-BRUXELLES AU QUÉBEC, M. DE PATOUL, CONSEILLER ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL DE L'AWEX À MONTRÉAL, ET M. MONCEAUX, MEMBRE DU CABINET DU MINISTRE MARCOURT

M. le Président a entamé les travaux en remerciant MM. Sotiaux et de Patoul d'avoir permis cette rencontre utile pour la délégation afin qu'elle puisse être informée de la situation et des projets en cours tant au niveau de WBI que de l'AWEX au Québec avant d'entamer ses échanges avec l'Assemblée nationale du Québec.

Intervention de M. Sotiaux, Délégué WBI au Québec

M. Sotiaux présente la situation des relations entre WBI et le Québec. M. Sotiaux est en poste au Québec depuis septembre 2012. Il rappelle les liens historiques qui unissent les deux entités depuis plus de trente ans. La délégation WBI à Québec est la plus ancienne à l'étranger : elle a été créée en novembre 1982.

Sont rappelées les bonnes relations entre les deux entités et les nombreux échanges notamment au niveau des jeunes. Il y a environ 800 jeunes par an qui viennent en Wallonie et au Québec.

L'intervenant relève néanmoins deux éléments qui, à ses yeux, démontrent que les relations WBI-Québec doivent prendre un nouveau tournant.

En effet, ces dix dernières années ont été caractérisées par une stagnation voire un ralentissement des échanges.

Par ailleurs, les mécanismes actuels de coopération (commission mixte permanente, partenaires, *et caetera*) sont les mêmes depuis trente ans. Pourtant, les défis ont changé et il est à présent davantage question de recherche, de collaboration universitaire et d'encouragement à l'innovation.

Est néanmoins relevée une recrudescence des échanges au niveau politique depuis quelques mois. Pour illustrer son propos, l'intervenant cite la visite récente du Ministre-Président Demotte au Québec et la visite du Ministre Marcourt prévue du 20 au 24 mai 2013 dans le cadre de la conférence internationale sur l'économie créative, C2 Montréal.

Du côté québécois, le nouveau gouvernement ne change pas fondamentalement sa position en matière de relations internationales, à l'exception d'une approche plus tournée vers le renforcement de la défense de la langue française.

L'intervenant s'est ensuite attaché à résumer la teneur des échanges intervenus entre le Ministre-Président

Demotte et la Première Ministre Marois à l'occasion de sa venue au Québec en avril 2013. La déclaration conjointe de M. Demotte et de Mme Marois, met l'accent sur les thèmes suivants :

- la mobilité étudiante : il y a une volonté de renforcer les échanges. À cet égard, est fait mention de l'entente G3 (ULB, universités de Genève et de Montréal). Est rappelé le traitement privilégié dont bénéficie la France. En effet, les étudiants français ne doivent pas s'acquitter des frais supplémentaires de 14 000 à 19 000 dollars par an. Il y a 8 500 étudiants français au Québec et 20% de ces étudiants restent au Québec. Au niveau belge, on compte environ 300 étudiants au Québec;
- les partenariats industriels et les contacts entre acteurs économiques. L'objectif déclaré est de renforcer les contacts entre les pôles de compétitivité wallons et les grappes d'entreprises québécoises. Il y a, à titre d'exemple, déjà un accord entre Skywin et Aéro Montréal;
- le renforcement des collaborations dans le domaine de l'économie créative et du soutien à l'innovation. Est cité C2 Montréal. Il s'agit d'un forum international de discussions à Montréal où se rend notamment le Ministre Marcourt.

Il est ensuite fait mention de la Commission mixte permanente entre WBI et le Québec. Elle se réunit tous les deux ans. 40 à 50 projets sont sélectionnés. Dans le dernier appel à projets est constaté davantage de projets en lien avec l'économie (exemples : pôles, Aéro Montréal-Skywin, *et caetera*).

Est aussi abordé un récent étalonnage effectué entre les deux administrations en charge de la promotion des entreprises en Wallonie et au Québec. Des échanges ont eu lieu récemment entre M. Suinen, administrateur général de WBI, et M. Audet, le sous-ministre du Ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur (MRIFCE), afin de réaliser un étalonnage entre les deux administrations respectives visant à identifier où des renforcements entre les deux administrations seraient utiles. Il s'agit d'un étalonnage de leurs meilleures pratiques respectives en termes :

- de gestion des mandats économique et politique dans la représentation internationale;
- d'indicateurs de résultats;
- de veille stratégique;
- de coopération nord et sud;
- d'image de marque;
- de formation et de gestion de la carrière.

Dans cet étalonnage figure la coopération nord-sud. L'objectif est ici de coopérer afin de mener des actions conjointes dans des pays du sud (exemple : une université de Wallonie-Bruxelles et une université québécoise unissent leurs forces afin de soutenir une université africaine).

Une nouvelle édition de ce séminaire d'étalonnage s'est déroulée dans la foulée des travaux de la VIII^e Commission mixte Québec-Wallonie-Bruxelles, qui a eu lieu ce 29 mai 2013 à Québec.

Selon M. Sotiaux, les actions prioritaires à mener par WBI au Québec sont le renforcement des échanges dans l'enseignement supérieur, et le renforcement des collaborations dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

L'intervenant rappelle qu'un Welcome Office vient d'être créé en Wallonie pour les pays d'Amérique du Nord.

Intervention de M. de Patoul, Conseiller économique et commercial de l'AWEx à Montréal

M. de Patoul commence son intervention en relevant que l'effervescence des relations entre la Wallonie et le Québec au niveau culturel ou des échanges entre jeunes ne se retrouve pas nécessairement dans les échanges économiques. Les échanges économiques suivent le cycle économique pas les aspects politiques de la relation exposés par M. Sotiaux.

Le Canada est le 23^e client de la Wallonie (230 millions d'euros par an en 2011). Cela correspond au niveau d'échanges de la Wallonie avec le Portugal. Si l'on estime que les échanges entre la Wallonie et le Canada représentent 50% avec le Québec et 50% pour le reste du Canada, la part des échanges avec le Québec correspond au même niveau que les échanges entre la Wallonie et l'Algérie.

Le bureau de l'AWEx à Montréal gère environ 250 dossiers par an et a eu des contacts en 2011 avec 170 entreprises. 37 entreprises wallonnes sont venues au Québec.

En ce qui concerne la collaboration entre les clusters, des difficultés sont parfois rencontrées car les clusters québécois sont assez différents des pôles de compétitivité wallons, en particulier en ce qui concerne le nombre et le type d'acteurs impliqués.

Est pris l'exemple de Walagrim qui a des contacts avec le Québec pour développer des recherches mais il n'y a pas de contacts directs entre acteurs.

En ce qui concerne le pôle Skywin, il n'y a pas d'accord entre entreprises mais un accord sur la manière dont le secteur est structuré. En Wallonie, il n'y a pas de grands donneurs d'ordre. Il existe des problèmes de certification pour que des sous-traitants puissent fournir leur service aux grands donneurs d'ordre. Une harmonisation des standards en la matière a eu lieu afin de donner l'accès des sous-traitants aux grands donneurs d'ordre. Skywin s'inspire de ce modèle de standardisation québécois.

Un autre rôle de l'AWEx est d'aider les entreprises à avoir un accès au marché québécois. Il faut se conformer aux normes alimentaires, phytosanitaires, *et caetera*. L'AWEx pratique aussi des enquêtes de notoriété. L'AWEx aide aussi des entreprises à s'approvisionner en matières premières au Québec. Il y a également la promotion de la Wallonie comme terre d'investissement pour les entreprises québécoises.

L'AWEx assure également la présence d'entreprises wallonnes à des salons au Québec. Le dernier était Americana (salon international des technologies environnementales), le plus grand salon sur les technologies propres en Amérique du Nord.

Enfin, il est souligné que le Gouvernement du Québec reconnaît directement la Wallonie et il n'y a donc pas besoin de passer par le Fédéral.

Intervention de M. Monceau, membre du cabinet du Ministre Marcourt et responsable de Creative Wallonia

M. Monceau est présent à Montréal dans le cadre de la participation du Ministre Marcourt à la conférence internationale C2 Montréal consacrée à l'économie créative. L'ère globale et numérique impose le renouvellement constant, ce qui suppose la création d'un écosystème.

Il est en charge de Creative Wallonia, un programme créé en octobre 2010 par le Ministre Marcourt pour renforcer le développement de l'économie créative en Wallonie. Parmi les priorités de Creative Wallonia, on note le développement de masters sur la créativité dans les universités wallonnes et la création d'un observatoire des tendances. Un centre de recherche québécois a inspiré les porteurs du programme Creative Wallonia. Il y a une convention entre Creative Wallonia et HEC Montréal. L'objectif de l'économie créative est d'associer des compétences et des ressources différentes au sein d'une même entreprise.

Un échange de vues a suivi ces trois interventions.

La question du nationalisme et des relations entre la Wallonie, la Flandre et le Québec a tout d'abord été abordée. Il apparaît que la Wallonie ne déploie pas le même type de diplomatie publique que l'Ecosse, la Catalogne, le Québec ou la Flandre.

Ensuite, les discussions ont porté sur la situation économique du Québecles résultats obtenus suite à l'organisation du salon Americana ou de C2 Montréal pour la Wallonie, ou encore sur les causes de la stagnation du volume des échanges économiques entre la Wallonie et le Québec.

Il a été indiqué que la présence d'importantes ressources naturelles entraîne un déplacement de l'activité économique vers l'Ouest du Canada et que le Québec a un problème d'endettement. Par ailleurs, il est confirmé que la Francophonie n'a jamais eu de dimension économique dès lors que les premiers partenaires économiques du Québec sont l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Il a été mis en évidence le fait que la seule possibilité d'attirer des investissements québécois en Wallonie est de montrer que la Wallonie est à la pointe dans des secteurs de niches à haute valeur ajoutée.

A aussi été épinglée la problématique de la reconnaissance des diplômes et du minerval pour l'accès aux études pour les ressortissants belges.

La réunion s'est terminée par un repas auquel a également participé M. Karl Dhaene, Consul général de Belgique au Québec. M. le Consul a notamment abordé les services offerts par son consulat envers la population belge au Québec.

II. 20/05/2013

Transfert de Montréal à Québec. Accueil par l'Assemblée nationale du Québec et préparation de la tenue de

la VII^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec-Parlement wallon.

III. 21/05/13

VII^e SESSION ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC-PARLEMENT WALLON

PREMIÈRE SESSION DE TRAVAIL SUR L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Participants de l'Assemblée nationale du Québec : Mme Trudel, M. Villeneuve, Mme Champagne, Mme Gaudreault, M. Diamond.

Ouverture des travaux de la VII^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec-Parlement wallon

Mme Champagne, vice-présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ouvre les travaux de la VII^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec-Parlement wallon. Elle est ravie de prolonger les travaux fructueux de 2012 à Namur. Ce Comité permet de partager des solutions novatrices efficaces pour aider les populations. Elle rappelle que la VII^e session est par ailleurs l'occasion de célébrer les dix ans d'existence du Comité mixte.

M. le Président remercie Mme Champagne pour l'accueil de la délégation wallonne à l'Assemblée nationale du Québec.

Échanges de vues sur l'actualité dans la Province de Québec et en Région wallonne

Mme Gaudreault présente l'actualité du Québec. Elle revient sur les dernières élections législatives. Elle énumère la répartition des sièges. Il y a 50 députés libéraux, 19 de la coalition Avenir Québec, deux députés indépendants de Québec solidaire et les 54 membres du Gouvernement. 2012 a vu l'élection de 40 nouveaux députés et de 41 femmes sur les 125.

Au sein du parti libéral, a eu lieu une course à la direction suite au départ de M. Charest.

M. Philippe Couillard a été élu président.

Les projets de loi présentés depuis le début de la nouvelle législature touchent beaucoup au respect de l'intégrité. C'est le cas en matière d'octroi de contrats publics. Les premiers projets de loi permettent plus d'intégrité pour enrayer la corruption.

Le 7 décembre 2012, a été voté le projet loi n°1 sur l'intégrité en matière de contrats publics. Une entreprise qui veut faire affaire avec le secteur public doit d'abord recevoir une autorisation de l'autorité des marchés financiers qui peut refuser l'octroi d'une autorisation si elle estime que la confiance du public peut être mise à mal en raison du manque d'intégrité de l'entreprise. Cette autorisation valable pour une durée de trois ans pourra être révoquée pour les mêmes motifs.

Un autre projet de loi a été adopté visant à une meilleure intégrité en matière de services publics au niveau municipal. Il stipule que les municipalités peuvent refuser la soumission d'un entrepreneur ou des fournisseurs qui auraient fait l'objet d'un rendement insuffisant au cours des deux années précédentes.

Par ailleurs, le projet de loi n°10 permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions a aussi été adopté le 28 mars 2013. Il entend donner la possibilité de relever un élu municipal de ses fonctions qui fait l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de deux ans d'emprisonnement ou plus en attendant qu'il y ait un procès ou une accusation. Ces nouvelles lois s'inscrivent dans la foulée de la Commission Charbonneau.

La Commission Charbonneau créée en septembre 2011 a fait couler beaucoup d'encre. À noter que les personnes assignées à cette commission ne sont pas poursuivies sur la base de leur témoignage dans cette commission. Le mandat de cette commission a été prolongé de 18 mois soit d'octobre 2013 à avril 2015.

Est ensuite citée l'adoption du projet de loi n°2 du 6 décembre 2012 diminuant le plafond des dépenses électorales. Il a été voté à l'unanimité. De 3 000 dollars à l'origine par électeur, on est passé à 1 000 dollars et la nouvelle loi adoptée en décembre 2012 impose un plafond de 100 dollars pour la contribution maximale pouvant être versée à un parti par électeur annuellement.

En parallèle, a été supprimée une autre loi relative aux crédits d'impôts pour contribution aux politiques. Cela signifie que le don de 100 dollars autorisé s'effectue sans retour sur investissement.

Il existe néanmoins une allocation annuelle de financement public des partis. Le directeur général en charge des élections donne 1,50 dollars par électeur inscrit sur la liste électorale. Cela permet aux partis politiques d'assurer une bonne gestion de tous les jours. Le montant

obtenu dépend du pourcentage des votes obtenus. Il y a un plafond de dépenses maximum de 8 millions de dollars par parti.

En conclusion, depuis septembre 2012, de grands changements par rapport à l'octroi de contrats publics et à la question du financement des partis sont intervenus. D'après l'intervenante, c'est ce que les citoyens voulaient.

Mme Champagne continue la présentation de l'actualité québécoise en soulignant qu'au niveau municipal, il est prévu de réduire de 1 000 à 300 dollars le montant de don par élu municipal alors qu'il est de 100 dollars au niveau de la province.

Si un maire est accusé de fraude, il peut être suspendu de ses fonctions et c'est la Cour suprême qui décide de relever un maire de ses fonctions ou non.

En matière de santé, l'Assemblée a voté le projet de loi n°9 sur les fonds de ressources informationnelles. Il s'agit de créer un profil par patient qui puisse être consultable par différents centres médicaux. Des problèmes de confidentialité des données sont identifiés. Tous les parlementaires ont intérêt à trouver une solution dans ce dossier.

Cette législation est en lien direct avec la loi de juin 2012 qui concernait les systèmes d'informations sur le profil pharmacologique, les résultats des laboratoires, l'imagerie médicale, le système d'ordonnances électroniques. Un profil de patient existe donc déjà pour ces données mais pas pour d'autres données. La loi n°9 entend élargir les informations disponibles sur le profil des patients.

Il est fait ensuite référence aux travaux relatifs à la Commission spéciale Mourir dans la dignité. L'intervenante rappelle ce qui s'est passé depuis 2009. Les travaux ne sont pas encore terminés car un projet de loi va être déposé en juin sur cela. Le rapport de mars 2012 suite aux consultations des citoyens et visites de terrains dans d'autres pays reprend plusieurs recommandations portant, dans un premier temps, sur la reconnaissance formelle des soins palliatifs, sur leur accessibilité et sur leur développement, notamment à domicile. Cependant, la recommandation qui a retenu le plus l'attention est l'ajout d'une option dans le continuum des soins appropriés de fin de vie : l'aide médicale à mourir.

Un comité de juristes experts a ensuite été formé pour réfléchir à la mise en oeuvre des recommandations de la commission. Le rapport du comité d'experts a été publié en janvier 2013. Le comité fixe des conditions strictes pour l'euthanasie. Un projet de loi sera déposé en juin. Aucune modification au code criminel ne sera possible puisque ce dernier est de compétence fédérale.

Les relations intergouvernementales entre l'Assemblée nationale et le pouvoir fédéral sont ensuite abordées. Deux dossiers sont en cours de négociations, l'un au sujet de l'abolition du registre canadien des armes d'épaule et l'autre sur l'assurance-emploi.

Le 10 septembre 2012, la Cour suprême a ordonné au pouvoir fédéral de transmettre au Québec les données qui concernent son territoire. L'Assemblée nationale continue

de son côté à avancer. Un projet de loi est à l'étude pour constituer un registre québécois des armes à feu.

Concernant la modification de loi sur l'assurance-emploi, l'Assemblée nationale du Québec est préoccupée par l'obligation pour les chômeurs d'accepter un emploi d'un salaire moindre dans un périmètre de 100 kilomètres de leur domicile. L'Assemblée nationale du Québec a demandé au fédéral de renoncer à cela par voie de motion en juin 2012 car elle y voit des effets négatifs pour les employeurs saisonniers en particulier. En effet, trouver un autre emploi dans ce cas est difficile. En novembre 2012, il y a eu une autre motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec allant dans ce sens. En janvier 2013, la réforme au niveau fédéral est quand même entrée en vigueur.

En matière budgétaire, le Gouvernement Marois envisage un retour à l'équilibre dès 2013-2014.

En ce qui concerne le financement des universités, en septembre 2012, le Gouvernement Marois a décidé d'annuler l'augmentation prévue sous le Gouvernement libéral. Il y aura une indexation annuelle des droits de scolarité (3%).

Le Gouvernement a aussi d'autres chantiers. Un de ces chantiers est de créer une loi-cadre pour améliorer la gouvernance des universités. Un autre projet concerne le mandat et la composition du futur Conseil national des universités.

L'Assemblée nationale du Québec suit aussi le rapport du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois. Le rapport d'avril 2013 s'intitule : « Innover pour pérenniser le régime de retraite ». Est proposée une nouvelle rente, financée à part égale par les travailleurs et les employeurs, pour assurer aux futurs retraités davantage de revenus après l'âge de 75 ans. L'Assemblée nationale du Québec a demandé à la Commission des finances publiques d'organiser des consultations publiques avec le groupe d'experts dès juin 2013.

M. le Président remercie Mmes Gaudreault et Champagne pour leurs exposés. Il indique que beaucoup des sujets dans l'actualité politique québécoise se retrouvent dans l'actualité de la Wallonie.

La question de la confiance dans la classe politique a aussi concerné la Wallonie durant la précédente législature.

Le Parlement wallon compte dans cette législature 29 femmes sur 75 députés, ce qui représente 39%. Un décret dit « tirette » prévoit une alternance homme-femme sur les listes pour augmenter la présence des femmes sur les listes et en politique en général.

L'intervenant structure son exposé en trois parties :

- le contexte européen : rigueur et austérité budgétaire;
- le contexte socio-économique;
- le contexte institutionnel belge.

Le contexte budgétaire européen est caractérisé par l'objectif de diminuer le déficit des États membres. À ce sujet, est actuellement en débat la question de la ratification du traité budgétaire autorisant un déficit public de maximum 0,5% sous peine de sanctions.

La trajectoire de réduction des dépenses envisage un retour à l'équilibre en 2015 et il faut répartir l'effort entre les différentes entités. Cela va être difficile pour la Wallonie étant donné que la capacité fiscale est essentiellement fédérale.

L'intervenant met ensuite en exergue les efforts du Parlement wallon en termes d'efficacité et d'efficacités.

Les efforts budgétaires posent aussi la question du rapport entre exécutif et législatif pour fixer le budget vu le rapport de force en faveur de l'exécutif.

L'intervenant aborde ensuite la deuxième partie de son intervention à savoir l'emploi et le redéploiement économique.

Le PIB de la Wallonie est de dix points en-dessous de la moyenne de l'Union européenne.

Le taux de chômage est de 14%, ce qui est beaucoup pour seulement 7% en Flandre. 40% des chômeurs sont de longue durée (plus de deux ans).

Ces derniers mois, il y a eu des vagues de licenciements importantes (ArcelorMittal, Caterpillar, le secteur du verre *et caetera*).

Cela a entraîné de grandes discussions au sujet de la marge de manoeuvre des politiques face aux décisions des grands groupes industriels. La question se pose de savoir jusqu'où les pouvoirs publics doivent investir dans le secteur de l'acier par rapport à des investissements dans de nouveaux secteurs.

Il faut que l'Union européenne développe une politique industrielle plus forte.

Parmi les éléments positifs, il est signalé que le taux de création d'emplois et la croissance du PIB sont plus importants en Wallonie que dans les autres régions du pays depuis 2010. Cela témoigne d'un rebond, d'une vraie mobilisation qui incite à l'optimisme. Cela implique que même la Région flamande parle différemment de la Wallonie.

L'intervenant cite ensuite les six pôles de compétitivité. Il indique que le Plan Marshall a permis la création de près de 40 000 emplois.

D'autres dossiers cités concernent l'Alliance emploi-environnement visant à rénover des logements ou conduisant au passage de 6 à 20% de production d'énergies renouvelables d'ici 2020 en Wallonie. À cet égard, l'intervenant relève l'existence de vifs débats dans le domaine de l'énergie photovoltaïque. Il y a des débats sur le coût de ce secteur. Le développement éolien est un autre enjeu pour la planification régionale par rapport aux réactions locales. Sont constatées des tensions entre la planification régionale et l'autonomie locale.

La réforme du CWATUPE vient aussi d'être adoptée par le Gouvernement wallon. Cela va susciter des débats importants au Parlement wallon. Parmi les enjeux, il y a les procédures d'octroi des permis, et les défis démographiques. Il faut compter un million d'habitants en plus en 2060 en Wallonie et 300.000 logements à prévoir. La question se pose de savoir comment densifier l'habitat dans les zones de centralité.

L'intervenant aborde ensuite la question des infrastructures routières. En effet, le réseau routier est très dense mais il a été délaissé. Il y a de grands débats sur l'état des routes et le financement des travaux.

Sont aussi mentionnés des projets d'investissement dans les ports et le curage des voies navigables afin de diminuer le transport par camion.

Il est aussi fait référence au retour du tram dans la Ville de Liège.

La réforme de la politique agricole commune est aussi en cours de discussion, d'autant que le nombre d'agriculteurs diminue et qu'il y a de grands défis nécessitant un changement de modèle agricole.

Est ensuite abordée la question de la réforme de l'État et l'accord d'octobre 2011 relatif au transfert de compétences. Il y aura plus de budget dans les mains des entités fédérées qu'au niveau fédéral. La mise en oeuvre de ces réformes est en pleines discussions. Ces débats ont lieu au niveau fédéral et il n'y a pas de débat au Parlement wallon, même s'il va falloir préparer l'accueil de ces nouvelles compétences. La tendance actuelle est à un renforcement du poids des régions plutôt que des communautés.

Vu l'importance de la Région de Bruxelles-Capitale, il y a une tendance à la régionalisation plutôt qu'à la communautarisation. L'enjeu majeur est le maintien d'une solidarité forte entre Wallonie et Bruxelles.

L'intervenant fait ensuite brièvement référence à la question du Wooncode flamand imposant la connaissance du flamand aux candidats acquéreurs d'un bien dans certaines communes flamandes de la périphérie bruxelloise. Il fait ici le lien avec la question de l'accueil et l'intégration des populations d'origine étrangère qui sera abordée lors d'une session de travail.

Le dernier point dans l'actualité politique belge abordé par l'intervenant est la question de l'abdication prochaine du roi des Belges.

Échanges de vues

M. Fourny demande quels sont les impacts au niveau juridique des effets de la Commission Charbonneau par rapport aux sanctions adressées à des entrepreneurs. Il est demandé si des noms vont être publiés.

M. Villeneuve indique qu'il n'y a pas que des entrepreneurs mais aussi des ingénieurs, avocats qui sont concernés par des faits de corruption. L'UPAC (union permanente anti-corruption) fait sa propre enquête mais l'on ne peut pas poursuivre les gens qui témoignent dans le cadre de la Commission Charbonneau. Il y a une immunité dans le cadre des témoignages au sein de la Commission Charbonneau.

Mme Champagne indique que le système est bien installé. La Commission Charbonneau montre qu'il fallait dénouer le tout. L'UPAC fait aussi du bon travail. Elle condamne en se basant sur des preuves. Dans le cadre de la Commission Charbonneau, des gens en accusent d'autres sans preuve et cela est relayé dans la presse ce qui pose problème.

M. Villeneuve estime que ceux qui connaissent ce système de corruption n'ont pas osé le dénoncer avant vu l'ampleur. La Commission Charbonneau est nécessaire afin de faire le ménage requis pour éradiquer la corruption. D'autres pays observent le Québec en vue de mettre en place le même type de commission d'enquête.

M. Maene prend la parole pour indiquer qu'en Wallonie, il y a eu des affaires mais pas de commission d'enquête. Le parlement ne s'en est pas mêlé mais ces affaires s'embourbent.

Mme Champagne indique que les élections municipales auront lieu le premier dimanche de novembre 2013. Ce n'est pas évident de se présenter pour le moment vu le contexte mais il y a malgré tout beaucoup de gens qui veulent se présenter.

Elle donne l'exemple de la municipalité de Trois-Rivières. Est mis l'accent sur le cas des fonctionnaires qui ont monté le système sans que cela ne se voit. Les élus sont à temps partiel à la municipalité. Les fonctionnaires connaissent la machine et c'est eux qui ont créé tout cela. Les politiciens eux vont être accusés de ne pas avoir été vigilants.

M. Villeneuve estime que cette Commission Charbonneau est une mise à nu.

M. Tiberghien demande quel a été l'élément déclencheur de la constitution de cette commission.

M. Villeneuve indique que les prix élevés des travaux d'infrastructures (30% plus chers qu'ailleurs) ont mis la puce à l'oreille. Un autre problème lié à la corruption identifiée est le financement des campagnes électorales.

Mme Gaudreault met également en évidence des problèmes d'ententes entre entrepreneurs.

Mme de Coster-Bauchau précise qu'il en va de même en Belgique.

M. Diamond indique que cela va prendre des années avant de tout nettoyer. Après la Commission Charbonneau, ce travail va continuer.

Mme Champagne estime que choisir le plus bas soumissionnaire n'est pas une solution. Le meilleur prix n'est pas toujours le mieux car s'il y a des choses à ajouter, le montant final est plus élevé.

M. Villeneuve donne un exemple dans sa municipalité d'ajouts par rapport au contrat initial.

Mme Champagne estime que la vraie collusion est une entente entre firmes pour fixer des prix plus élevés et ce alors que le maire prend aussi un pourcentage. Il y a un lien entre marchés publics et financement privé des partis. Les lois adoptées par le nouveau gouvernement visent à enrayer cela.

M. Diamond donne un autre exemple d'un contrat d'infrastructure dans une municipalité avec le contrôle des extras par rapport à un contrat de base.

M. Villeneuve pose une question sur la crise politique et la réforme de l'État belge et demande quelles autres compétences vont être transférées.

M. Tiberghien répond que dans le domaine des soins de santé, beaucoup de pans de la sécurité sociale vont

rester au niveau fédéral mais il y a des choses pour lesquelles les régions étaient déjà compétentes comme dans le domaine de la politique en lien avec les personnes handicapées. Avec la nouvelle réforme, cette politique sera quasi totalement régionale. La santé mentale aussi, et l'aide aux aînés à l'exception des allocations financières.

M. Villeneuve se demande s'il y aura des standards communs entre régions.

M. Tiberghien répond qu'il pourrait y avoir des différences.

M. Fourny rappelle que les fonctions régaliennes subsistent au niveau fédéral.

Mme Champagne demande si le transfert se fera avec un budget identique.

M. Fourny répond que c'est tout l'enjeu.

M. Maene rappelle qu'il existe un mécanisme de solidarité mais la plus grande régionalisation va impliquer moins de solidarité avec plus d'équilibre.

Mme de Coster-Bauchau indique que le PIB est très différent entre les Régions wallonne et flamande.

M. Tiberghien indique qu'avec la défédéralisation des allocations familiales, il y a un risque d'avoir des allocations familiales différentes entre Flandre et Wallonie.

RENCONTRE ENTRE LES DEUX PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉES

Cette rencontre a été l'occasion d'aborder l'actualité politique respective de la Province du Québec et de la Région wallonne ainsi que de faire le point sur les liens d'amitié entre les deux assemblées à l'occasion du dixième anniversaire de la signature de l'Entente créant le Comité mixte.

VISITE DU CENTRE R.I.R.E. 2000

Participants pour le Centre R.I.R.E. 2000 et l'Assemblée nationale du Québec :

- M. Benoit Songa, Directeur du Centre R.I.R.E. 2000;
- Mme Claudine Villeneuve, Adjointe administrative;
- Mme Valérie Boisclair, Coordinatrice aux opérations administratives et au développement;
- Mme Noëlla Champagne, Députée québécoise.

Avant la session de travail du 21 mai 2013 consacrée à des échanges sur la politique d'intégration des immigrants au Québec et en Wallonie, la visite du Centre R.I.R.E. 2000 a été organisée. Ce fût l'occasion pour les membres de la délégation wallonne du Comité mixte de se rendre compte concrètement des initiatives novatrices mises en place par les Québécois en matière d'intégration des immigrants.

Le Centre R.I.R.E. est un centre d'aide à l'intégration socio-économique des immigrés au Québec.

Mme Boisclair présente les services de R.I.R.E. L'acronyme R.I.R.E. signifie Rattrapage académique, Intégration socioprofessionnelle, Rapprochement inter-culturel, Éveil aux technologies de l'informatique.

La principale mission du centre est d'accompagner les personnes migrantes dans leur intégration. L'accent est essentiellement mis sur le profil d'employabilité. Le Centre R.I.R.E. prépare à l'accès à l'emploi.

Des événements sont organisés chaque année en février et mars (exemple : le mois de l'histoire des noirs, la semaine d'action contre le racisme et la semaine québécoise des rencontres interculturelles).

Les partenaires sont : Emploi Québec, le ministère de l'immigration et des communautés culturelles (MICC), la Ville de Québec, Citoyenneté et immigration Canada et Service Canada.

Les services proposés par le centre sont notamment des formations de mise à niveau en informatique : AutoCAD (dessin assisté par ordinateur), bureautique et communication virtuelle, réseaux sociaux et comptabilité.

Il y a aussi des stages-formations (une première expérience de travail au Québec) et des cours de langues (français et anglais). Cela permet d'avoir des références québécoises pour les employeurs. Un projet de tables de conversation française entre un québécois d'origine et une famille immigrante est en cours de réalisation.

Il y a des stages et programmes d'accès rapide à l'ordre des ingénieurs, des séances d'informations sur les professions et métiers réglementés.

Des activités estivales (exemples : camp de jour, sensibilisation à la diversité culturelle auprès des jeunes dans les camps de jour de la ville) sont aussi organisées et des conférences-formation pour une saine gestion de la diversité culturelle en entreprise pour que l'entreprise gère mieux la diversité culturelle au quotidien. La durée des formations varie de quatre à huit semaines.

Les conditions d'admission aux formations proposées par le centre R.I.R.E. sont :

- la résidence permanente ou la nationalité canadienne et bien maîtriser le français;
- ne pas déjà posséder un emploi ou être aux études;
- être âgé de 18 ans ou plus;
- posséder un diplôme de secondaire et être prêt à travailler.

La Province de Québec est compétente en matière d'immigration économique. L'immigration dépend des besoins de la province.

Les stages-formation sont non rémunérés. Il s'agit d'une première expérience d'une durée de quatre semaines ou plus au sein du centre R.I.R.E. ou dans une entreprise externe.

Les programmes d'accès rapide à l'ordre des ingénieurs existent depuis neuf ans. Il s'agit d'un accompagnement pour les ingénieurs via notamment une aide à la préparation aux examens d'admission. En contrepartie, les candidats doivent s'engager à se préparer au test.

Mme de Coster-Bauchau demande combien de temps il faut pour réussir l'examen d'accès à l'ordre des ingénieurs.

Mme Boisclair répond que cela dépend du parcours de l'ingénieur (cela varie de un à quatre examens). S'il faut présenter les quatre, il faut compter un an pour recevoir le titre.

M. Fourny demande qui dispense ces formations.

Mme Boisclair indique qu'il y a une collaboration avec l'Université de Laval pour préparer les examens. Le centre R.I.R.E. va aider les ingénieurs avec des cours de français, des formations à AutoCAD, *et caetera*.

Des informations sur les professions réglementées sont données. Il y a 50 professions réglementées au Québec. Le Centre R.I.R.E. donne des informations sur le contexte de l'emploi, les métiers en pénurie ou non *et caetera*. Des cours d'anglais sont aussi proposés car l'anglais est essentiel pour le travail en entreprise.

M. Songa prend la parole pour indiquer que le centre considère les immigrés comme des « partenaires ». La vision nord américaine de l'immigration est que l'immigration contribue à l'économie québécoise.

Le profil recherché des immigrants qui viennent au Québec est la polyvalence. Souvent l'immigrant n'a pas cette approche. Le centre R.I.R.E. aide les immigrants à avoir cette approche. Le centre sensibilise les entreprises québécoises au fait que les immigrants doivent être considérés comme des partenaires. La question des préjugés touche fort les populations arabo-musulmanes. Le centre R.I.R.E. essaie de combattre cela aussi. Un des outils développé par R.I.R.E. est une visite virtuelle de l'Assemblée nationale du Québec où sont montrés les députés issus de l'immigration qui sont des Canadiens comme d'autres. On utilise cela dans le cadre de la francisation. Il s'agit d'une sensibilisation à la diversité par des jeux de questions sur l'Assemblée nationale du Québec.

M. le Président prend la parole pour remercier les intervenants pour leurs exposés et laisse la parole à la délégation.

M. Maene intervient pour demander combien d'ingénieurs sont suivis par an.

M. Songa précise qu'il y en a 15 par an mais en tout 100 ingénieurs sont suivis. Tous les ingénieurs ne peuvent pas suivre le programme car cela coûte trop cher.

Le programme pour les ingénieurs est financé à concurrence de 200 000 dollars par an. Cela revient à 5 000 dollars pour un ingénieur mais cela coûte 30 000 dollars pour un médecin.

Mme de Coster-Bauchau demande comment vivent les gens qui n'ont pas accès à la profession quand ils arrivent au centre pour être formés et préparés aux examens d'accès à une profession.

M. Songa indique qu'il n'y a pas d'aide du Québec durant la période entre l'arrivée sur le territoire et l'accès à la profession. Il s'agit d'une période assez difficile pour ces immigrés.

Mme de Coster-Bauchau se demande, vu les besoins de mains d'oeuvre qualifiée, si le Québec ne devrait pas revoir cette procédure d'accès à la profession.

M. Songa indique qu'il y a des ententes mutuelles avec certains ordres professionnels. C'est le cas avec la France. Cela accélère le processus. Il y a des permis restrictifs pour certaines professions (exemple : pour les

médecins). Par conséquent, pour faire de la recherche, l'accès est facile mais c'est plus difficile pour l'immigration économique.

Mme de Coster-Bauchau estime cela contradictoire avec les propos du Premier Ministre Charest en 2011 qui disait qu'il allait ouvrir l'accès aux professions.

M. Songa précise qu'il y a eu une ouverture mais par rapport à certains emplois spécialisés.

Par ailleurs, une entreprise peut engager un ingénieur même si cet ingénieur ne pourra être à son propre compte.

Mme Champagne rappelle que les ordres professionnels sont strictes par rapport à l'accès. Cela pourrait être un sujet d'échanges entre la délégation et la Ministre de Courcy. Une question intéressante à poser serait de voir si le parti québécois souhaite faciliter l'accès des travailleurs hautement qualifiés aux emplois québécois. Il faudrait voir comment accélérer les choses.

M. Songa indique que les ordres sont régis par la loi. Casser les ordres est très difficile. Dans les années 1960, il y avait de l'ouverture pour l'accueil d'une immigration étrangère. Mais il y a eu des fraudeurs, surtout dans le domaine de la santé (exemple : des faux médecins, des faux ingénieurs *et caetera*). À l'heure actuelle, les ordres sont plus stricts.

M. Tiberghien demande si le centre s'occupe aussi des ouvriers.

M. Songa indique que le centre accueille à 80%, des immigrants hautement qualifiés. Pour les autres, les jeunes et les personnes du troisième âge, il y a des projets ponctuels.

M. le Président demande si les personnes qui viennent au centre sont davantage des nouveaux immigrants ou des plus anciens.

M. Songa indique que la majorité des immigrants sont là depuis un an maximum.

Mme Champagne fait remarquer que Mme la Ministre de Courcy a fait récemment un tour du Québec. Elle revoit l'accueil des immigrants pour les métiers en pénurie. Elle précise que Mme de Coster-Bauchau a raison de dire que cela fait longtemps que les choses doivent bouger.

Chaque région va devoir présenter un plan de marche à la ministre et la municipalité doit présenter un plan d'accueil à la ministre.

À côté de centres comme le centre R.I.R.E., il est positif de constater qu'une entreprise peut engager directement aussi. Québec international va recruter directement dans les pays d'origine et il y a des accords avec les entreprises.

M. Tiberghien a constaté qu'il existait des campagnes de promotion du Québec pour des secteurs spécifiques tels que les orthophonistes. Est demandé si un parcours du combattant est aussi d'application dans ces cas-là.

M. Songa prend l'exemple des ingénieurs. Les autorités québécoises stipulent clairement à un ingénieur qu'il

peut travailler dans une entreprise mais il ne peut pas être appelé ingénieur tant qu'il n'est pas reconnu par l'ordre. Tous les candidats à l'immigration reçoivent toutes les informations sur cette situation avant d'arriver. Un ingénieur travaille généralement trois à quatre ans dans une entreprise mais il entreprend parallèlement des démarches pour être reconnu par l'ordre. Parfois, ils entament même déjà dans leur pays d'origine des démarches pour avoir accès à la profession.

L'intervenant indique que le Canada accueille 45.000 réfugiés par an. Le centre R.I.R.E. peut aussi s'occuper de réfugiés mais qualifiés. Si les immigrants ne sont pas qualifiés, il y a d'abord d'autres services qui s'occupent de la francisation.

M. Janssens demande si la gestion de la subvention du gouvernement au centre R.I.R.E. est contrôlée.

M. Songa indique que le centre R.I.R.E. gère sa subvention en fonction des besoins. L'argent que donne le centre R.I.R.E. à la personne suivie est considéré comme un investissement.

M. le Président demande s'il y a une sélection des candidatures et, dans l'affirmative, comment elle se passe.

M. Songa indique que le programme des ingénieurs reconnaît quatre génies. Ils ne sont donc pas tous reconnus. Par ailleurs, il faut être sans emploi, et avoir assez de ressources pour pouvoir suivre les formations.

M. Fourny demande pourquoi il faut prévoir ces formations si les gens sont déjà en entreprise.

M. Songa répond qu'en réalité il n'y a qu'une minorité de personnes qui est directement recrutée par une entreprise. Toutes les autres personnes passent par des centres tels que le centre R.I.R.E.

M. Maene demande si le centre R.I.R.E. s'occupe essentiellement des gens sélectionnés dans le cadre de l'immigration sélective.

M. Songa répond qu'en effet c'est surtout ces gens-là qui reçoivent la résidence.

Mme Champagne indique que Montréal comprend beaucoup de réfugiés sans emploi ce qui pose un problème. Il faut intégrer les enfants et les parents. Il ne faut pas faire de l'immigration pour de l'immigration. Mme de Courcy a justement rencontré récemment chaque région pour développer des plans d'actions.

M. Maene demande s'il s'agit de réfugiés définitifs ou candidats.

M. Songa indique qu'il s'agit de réfugiés définitifs. Le nombre de réfugiés recevant le statut dépend de ce que chaque province accepte comme nombre d'immigrés.

Mme de Coster-Bauchau fait remarquer que dans le rapport sur l'immigration du Québec reçu dans le dossier de mission, est indiqué que le premier pays d'où proviennent les immigrants économiques était le Maroc. Il y a donc beaucoup de marocains très qualifiés. Il est demandé après combien de temps ils sont intégrés dans la société québécoise.

M. Songa estime que cela dépend des profils. Le problème se situe au niveau de l'intégration des femmes. Actuellement, au Québec, la France est le premier pays d'immigration suivi du Maroc.

M. Maene demande combien de parlementaires sont issus de l'immigration à l'Assemblée nationale du Québec.

Mme Champagne répond qu'il n'y en a que quelques-uns.

M. le Président aborde la question de l'immigration en Belgique et en particulier en Wallonie. Il n'y a actuellement pas de politique structurée. Il y a un accès à des droits sociaux de base mais en dehors de cela, les gens sont laissés à eux-mêmes. Il y a des associations en charge de différents services tel que le soutien à l'alphabetisation mais souvent les immigrants doivent chercher l'information eux-mêmes. C'est l'enjeu actuel. Il y a justement une proposition de décret et un projet de décret relatif au parcours d'intégration.

M. Maene relève qu'en Belgique, il n'y a pas de réelle politique d'immigration car on ne vise pas à attirer des immigrants. Il y a par contre du regroupement familial et la gestion des réfugiés politiques.

La Belgique est confrontée à des problèmes de communautés qui sont repliées sur elles-mêmes. En Wallonie, c'est moins le cas mais à Bruxelles il y a une hyper représentation des communautés étrangères au sein du parlement, en particulier au sein du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il y a des votes ethniques. Les Turcs vont, par exemple, choisir des candidats Turcs *et caetera*.

Mme Champagne indique que cela s'est aussi produit dans un comté du Québec.

M. Songa demande comment se passe l'intégration des immigrants de la troisième génération.

M. le Président répond qu'il y a un flou entre les différentes générations d'immigrés. Il y a un gros problème d'accès à la formation et à l'emploi. À Bruxelles, il y a plus de 40% de chômage au sein des populations immigrées. Il y a danger de repli de ces populations.

ENTRETIEN AVEC LE CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE, M. FOURNIER

M. Fournier entame son intervention en revenant sur le parcours de sa formation politique.

M. le Président explique qu'il constate, suite à la session de travail sur l'actualité, que les problématiques sont identiques en Wallonie et au Québec (exemple : le vieillissement de la population) mais que les réponses à donner sont différentes.

M. Fournier explique que le Québec est bien sorti de la crise. Il demande à M. le Président quelle est la situation face à la crise en Belgique et plus largement en Europe. Est demandé si la tendance est au rapprochement des pays au sein de l'Union européenne avec par exemple une convergence des règles fiscales ou plutôt un processus de détachement au sein de l'Union européenne.

M. le Président indique qu'il y a actuellement une crise de confiance envers l'Union européenne et une montée des mouvements anti-européens avec, en parallèle, les intellectuels qui préconisent davantage d'Europe notamment avec une véritable politique industrielle.

Le problème est que l'Union européenne semble désarmée face aux grands groupes internationaux.

Mme de Coster-Bauchau relève qu'avec la crise, on voit aussi des avancées dans l'Union européenne en matière de régulation financière par exemple.

M. Fournier fait référence à l'Europe à deux vitesses et aux graves problèmes de dumping social connus actuellement. Est posée la question de la mise à niveau des salaires entre États membres.

Il aborde aussi la question du financement de la PAC dans le budget européen 2014-2020 et du problème de la révision du budget consacré à l'agriculture qui représente à l'heure actuelle 40% du budget de l'Union européenne.

M. le Président constate en même temps que la crise est aussi un catalyseur de changement. Il prend l'exemple de l'augmentation du recours aux coopérations renforcées telles que pour la taxe sur les transactions financières. Sont ensuite abordés les enjeux pour la Wallonie tels que les restructurations récentes, le changement de l'image de soi des Wallons qui est une tendance positive et les pôles de compétitivité.

M. Maene aborde la question de la régionalisation des compétences.

M. Fournier demande dans quel délai la 6e réforme de l'État doit être réalisée.

M. le Président indique que les élections de juin 2014 vont être le point de repère sinon la NVA va s'emparer de cela à des fins électorales.

Est ensuite abordée la question des relations entre Wallons et Flamands et la vision de l'autonomie des entités fédérées du côté Wallon et Flamand.

DEUXIÈME SESSION DE TRAVAIL : L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS

Participants de l'Assemblée nationale du Québec :
Mme Champagne, Mme Gaudreault, M. Villeneuve, Mme Grudel

Mme Gaudreault commence son exposé en indiquant que l'immigration économique était considérée comme essentielle pour la compétitivité des entreprises. La cohésion sociale est favorisée tout en favorisant la question de la différence.

Est abordée la question du profil de l'immigration québécoise. Le Québec compte 850 000 personnes d'origine immigrée soit une proportion de 11% de la population née à l'étranger (en tête : Haïti, la France et le Maroc).

Dans le cadre de l'octroi de points, est signalé que beaucoup de points sont octroyés à ceux qui parlent le français, ce qui explique la forte présence d'immigrés des trois pays précités.

En 2012, le Québec a compté 55 000 nouveaux arrivants. 61% des immigrants arrivés en 2012 connaissaient le français. 5,1% de la population totale de Montréal est constituée de primo-arrivants.

Le Québec veut lutter contre le vieillissement de la population et l'immigration n'est pas la seule solution mais une des solutions. Pour préserver l'identité du Québec, le maintien du français est la clé. Par conséquent, la politique d'immigration doit tenir compte de cela.

L'immigration permet le développement des entreprises et d'apporter de nouvelles façons de faire. Les citoyens issus de l'immigration ont un taux de chômage plus grand que les autres. En mars 2012, le taux de chômage de ces populations était de 8,1 au lieu de 5,9% pour les Québécois.

La participation active des nouveaux arrivants à la vie québécoise est encouragée.

La loi constitutionnelle de 1867 stipule que l'immigration est une compétence partagée entre le fédéral et les provinces. La Province de Québec a le plus exercé ses pouvoirs. L'Entente entre la Province de Québec et le fédéral de 1991 fixe cette division des pouvoirs. Dans cet accord, il est stipulé que l'immigration vise à préserver le poids démographique du Québec.

La Province de Québec détermine le volume des migrants, les critères de sélection et sélectionne les immigrants à l'étranger ainsi que l'organisation de l'accueil et de l'intégration.

Le Gouvernement fédéral assume quant à lui les responsabilités suivantes :

- admettre les ressortissants étrangers au pays à la suite d'un contrôle de santé, de criminalité et de sécurité nationale;
- sélectionner les candidats à l'immigration des catégories regroupement familial ainsi que des réfugiés qui se trouvent sur le territoire canadien, tout en respectant un droit de veto du Gouvernement Québécois pour ces derniers;
- accorder le statut de résidents permanents aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec, en concordance avec les exigences de la réglementation canadienne;
- octroyer la citoyenneté canadienne.

Le Québec décide de la composition d'un peu plus de 65% du contingent de nouveaux arrivants qu'il accueille chaque année.

Le Québec délivre un certificat de sélection mais cela ne vaut pas pour le regroupement familial. Depuis 30 ans, le Québec planifie les volumes et la composition. Il y a actuellement un processus de révision. En effet, le quota annuel est actuellement de 50 000 immigrants par an et ce nombre va être revu.

La structuration de la politique québécoise en la matière est basée sur la loi relative à l'immigration, les plans stratégiques triennaux et le plan annuel de migration.

Le plan annuel de migration est déposé chaque année à l'Assemblée nationale du Québec. Il reprend les inten-

tions en matière d'accueil et les activités de sélection pour l'année à venir et également les résultats de l'année écoulée.

M. Villeneuve prend la parole. Il commence son intervention en indiquant que le dernier plan triennal en matière d'immigration touche la période 2012-2015. Il y a une consultation publique sur cela.

Une des orientations les plus discutées est l'exigence du maintien d'une proportion majoritaire de personnes connaissant le français. Il a été demandé de renforcer la connaissance du français.

Le volume d'admissions est aussi une question importante. Après les auditions publiques, un plan a été déposé le 1^{er} novembre 2011. Il préconise 50% d'immigrants qualifiés et 50% connaissant le français ainsi que d'augmenter le niveau de français requis des travailleurs qualifiés.

Une autre volonté est de stabiliser le volume d'admissions en 2015 à 50 000 personnes, ce qui représente environ la population d'un comté du Québec. Il y en a 125.

Depuis leur pays d'origine, les candidats reçoivent des informations sur les valeurs communes, la primauté du français, la séparation des pouvoirs. Le candidat doit accepter ses valeurs.

Est aussi remis un guide pour apprendre le Québec afin de favoriser l'intégration. Une fois arrivé au Québec, l'immigrant reçoit une séance d'informations sur les valeurs communes. Il bénéficie aussi d'un accompagnement dans une première expérience professionnelle.

Le Québec a ouvert plus de places pour l'apprentissage de la langue récemment. Des ententes ont été conclues entre l'alliance française et le Québec pour l'apprentissage du français dans leur pays d'origine.

La question de la protection des minorités au Québec est abordée dans la charte des droits et libertés de la personne qui permet de corriger les inégalités à l'encontre de personnes issues d'un groupe défavorisé.

Il existe aussi des lois relatives à l'égalité pour l'accès à un emploi au sein de la fonction publique.

Il est également fait mention d'indicateurs de mesures d'intégration tels que le taux de présence des immigrants sur le territoire après un certain laps de temps (entre 1999 et 2008, le taux était de 80%).

Sont aussi relevés des problèmes de sous-emploi. Est pris l'exemple célèbre des médecins parmi les taximen de Montréal.

Dans le cadre de l'emploi dans la fonction publique, il existe un programme qui favorise l'embauche des membres de communautés culturelles.

De plus, les entreprises ayant reçu un contrat ou une subvention de 100 000 dollars ou plus du gouvernement souscrivent à un programme d'équité en emploi. L'objectif étant d'assurer la représentation des femmes et des minorités visibles au sein de leurs effectifs.

Emploi-Québec a aussi mis sur pied un programme d'aide à l'intégration des immigrants dans l'emploi. Il

y a aussi des soutiens financiers aux entreprises pour la première embauche d'une personne immigrée. 14 ordres professionnels ont signé des ententes. Le programme soutient les entreprises qui ont signé une entente.

L'entente entre la France et le Québec sur la reconnaissance des qualifications constitue la première entente de la sorte entre l'Union européenne et l'Amérique.

Est prévue très prochainement la création d'un site internet qui fera le lien entre les entreprises québécoises désireuses de recruter des candidats à l'immigration et les candidats à l'immigration. Il s'agira d'un service de placement en ligne.

Il est rappelé que le Québec est la seule province à exercer autant de pouvoirs en matière d'immigration par rapport aux autres provinces.

M. Maene présente ensuite la situation de l'immigration et de l'intégration des primo-arrivants en Région wallonne.

Il mentionne quelques chiffres. Les chiffres de l'immigration sont en hausse depuis les années 1970 même si la Belgique a cessé ses politiques d'attraction des immigrés travailleurs étrangers.

Tout au long de ces trente dernières années, les chiffres de l'immigration n'ont jamais cessé d'augmenter dans notre pays alors que depuis 1974, l'État belge a pourtant cessé de soutenir la venue de main-d'œuvre étrangère. En 1980, on comptait ainsi près de 40 000 personnes venues s'établir en Belgique pour un peu moins de 110 000 (+275%) en 2007. Au niveau régional et si l'on fait exception des demandeurs d'asile et des réfugiés, la Flandre a accueilli le plus grand nombre de migrants (40 297), suivie par la Région de Bruxelles-Capitale (32 548) et par la Wallonie (20 542).

Notons que près de 62% des immigrations déclarées étaient des entrées de ressortissants communautaires. Les flux migratoires sont une réalité et, sur le plan statistique, leur progression, déjà manifeste ces dernières années, ne semble pas s'orienter vers un mouvement à la baisse. De ce fait, l'un des grands enjeux en Région Wallonne à l'heure actuelle, est celui de la mise en œuvre d'une véritable politique d'accueil structuré des migrants : un dispositif qui vise à leur autonomie, leur intégration, leur émancipation ainsi qu'à leur participation dans un projet commun de société.

Selon une étude récente de l'Initerra Institute, entre 2001 et 2010, la Belgique a accueilli proportionnellement bien davantage de migrants que ses voisins mais aussi que les États-Unis ou le Canada. La Belgique a vu arriver une entrée nette d'immigrants d'un demi-million de personnes soit 4,5% de sa population. Le flux de demandeurs d'asile est d'environ 30 000 par an.

D'après l'OCDE, la Belgique a enregistré, en 2010, un taux net d'immigration de 7,3 pour mille habitants, dépassant le Canada et se positionnant juste derrière l'Australie. La Wallonie connaît un déclin constant depuis de nombreuses années de la proportion d'immigrés qu'elle accueille par rapport aux deux autres régions

belges. La Région de Bruxelles-Capitale enregistre 37% des immigrants en Belgique. Anvers accueille à elle seule 20% de tous les immigrants belges.

Selon l'Initerra Institute, deux tiers de la croissance de la population belge dans les années futures résultera du fait migratoire. Selon Eurostat, entre 30 et 50% de la population belge sera d'origine étrangère à l'horizon 2060 (les Belges nés étrangers et les enfants de parents nés étrangers (deuxième génération)). Environ 37% des primo-arrivants de Belgique sont localisés à Bruxelles, contre 41,5% en Flandre et 21,5% en Wallonie.

L'intervenant fait ensuite référence aux centres prévus pour les candidats demandeurs d'asile et à leur localisation dans les communes. Par le passé, les candidats demandeurs d'asile politique recevaient une aide sociale en argent ce qui constituait un encouragement pour de nombreux candidats à choisir la Belgique pour terre d'accueil. Le fait est qu'une grande partie de ces candidats ont choisi l'exil pour des motifs économiques et pas politiques. Depuis quelques années, il n'y a plus d'aide sociale financière tant que la candidature au statut de réfugié politique n'est pas reconnue comme admissible et les demandeurs sont accueillis dans des centres. Depuis, le nombre de demandes est en diminution constante.

L'intervenant aborde ensuite les différents instruments mis en place en Région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie pour soutenir l'intégration des immigrants. En Région de Bruxelles-Capitale, on a maintenu l'accueil des immigrés au niveau des communautés mais hors de Bruxelles, les régions sont compétentes.

La Cocof a prévu un programme qui rend la connaissance de la langue obligatoire.

En Région wallonne, la pression migratoire est moins forte. On se demande quelle est la manière de procéder. Le Gouvernement a proposé un projet de décret

L'opposition a fait trois propositions rejetées par la majorité.

Le Gouvernement, dans sa Déclaration de politique régionale, a défini ce qu'il entendait par un parcours d'accueil.

En date du 24 décembre 2012, le Gouvernement wallon a approuvé le projet de décret relatif au parcours d'accueil instaurant des droits et des obligations pour les primo-arrivants souhaitant s'installer durablement en Wallonie.

Le parcours d'accueil en Wallonie est axé sur l'émancipation des primo-arrivants et sur l'opportunité qui leur est offerte de s'intégrer dans notre région.

Une meilleure connaissance et un respect des us et coutumes, des règles de vie commune mais aussi une pratique de la langue véhiculaire et la possibilité de s'insérer sur le marché du travail, sont autant d'éléments qui doivent favoriser l'intégration de la personne migrante. Il s'agit de veiller à accueillir les nouveaux arrivants dans de bonnes conditions, de leur assurer une vie digne et une égalité des chances.

Le parcours d'accueil concerne toute personne étrangère séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse et les membres de leur famille.

Le parcours d'accueil est mis en place au départ de huit centres régionaux d'intégration ou bureaux d'accueil et il comprendra quatre axes essentiels :

- le premier accueil;
- une formation à la langue française en fonction des besoins;
- un module de formation à la citoyenneté;
- une orientation socioprofessionnelle.

Le décret prévoit une amende administrative envers le primo-arrivant qui ne se présente pas au Bureau d'accueil pour bénéficier d'une information portant sur les droits et devoirs. Une amende administrative est également prévue si le primo-arrivant ne réalise pas le bilan social ou de connaissance dont la finalité est de permettre au primo-arrivant de suivre un cursus de formation. Le paiement des amendes administratives ne dispense pas le primo-arrivant de ses obligations.

Le montant minimum des amendes administratives s'élève à 50 euros et le montant maximum à 2 500 euros.

Les communes seront chargées de la mise en œuvre, du rappel des obligations et de la perception des amendes administratives.

L'intervenant rappelle que ces amendes sont administratives et cela ne constitue donc pas une procédure judiciaire.

Est ensuite rappelée la polémique qui subsiste sur le caractère obligatoire ou non de ce parcours.

Il est estimé que le parcours d'accueil ou d'intégration ne peut pas se limiter à l'apprentissage de la langue et que l'échec de l'intégration implique violence, insécurité mais aussi des laissés-pour-compte. Est constaté à cet égard qu'ont été créés des ghettos de populations étrangères.

Échanges de vues

Mme Champagne demande parmi les parcours cités par M. Maene lequel peut être considéré comme étant le plus ouvert.

M. Maene répond que le moins ouvert est le flamand.

Mme de Coster-Bauchau explique qu'en Flandre, il y a une concentration plus grande d'immigration.

Elle indique que les primo-arrivants sont logés dans des centres d'accueils. Il existe des initiatives locales d'accueil où l'on accueille les candidats réfugiés qui sont logés et nourris dans l'attente d'une clarification de leur statut.

Le MR a fait plusieurs propositions de parcours d'intégration. Le MR le voulait obligatoire mais l'approche de la Ministre Tillieux est un peu différente. Le MR regrette que le parcours ne soit pas obligatoire. Il faut

obliger les immigrants à suivre ce parcours. Se limiter à se rendre au centre d'accueil n'est pas suffisant.

Le MR regrette le caractère non obligatoire du parcours proposé par la majorité et y voit des risques d'effets pervers car des immigrants de Bruxelles et de Flandre pourraient se rendre en Wallonie pour éviter les étapes obligatoires du parcours d'accueil des primo-arrivants des autres régions.

Il y a des risques dus à la pression familiale que les primo-arrivants n'apprennent pas la langue car ce n'est pas obligatoire.

Mme Gaudreault demande comment se passe la sélection des réfugiés en Wallonie.

M. le Président indique que ce n'est pas la Wallonie mais le Fédéral qui effectue cette sélection qui prend beaucoup de temps.

En Flandre, il y a une prise en charge des arrivants plus rapide car il y a une plus grande fermeté d'imposer sa culture. En Wallonie, l'approche soutenue est de proposer et pas d'imposer. Par ailleurs, les moyens financiers sont très différents en Flandre aussi. Il y a également un danger de trop de demandes et de pas assez d'offres de formations. Il y aussi un débat entre le profil et le parcours d'intégration. Il faut avoir un parcours adapté à la situation de chacun.

L'immigration est forte en Flandre et en particulier autour du port d'Anvers mais la majorité des immigrants est actuellement à Bruxelles.

M. Tiberghien indique que cela ne sert rien de rendre obligatoire un parcours d'intégration si l'offre proposée ne suit pas la demande. La Wallonie n'a, selon lui, pas les moyens de le rendre obligatoire. Par ailleurs, le parcours d'intégration n'est qu'une petite partie des mesures à prendre en termes de mixité de logement, mixité scolaire, *et caetera*. Est en effet constaté qu'il n'y a plus de mixité. En Wallonie, il n'est pas encore trop tard pour inverser la tendance.

Il aborde ensuite le plan québécois et la répartition sur le territoire québécois.

Mme Champagne réagit en précisant que Mme la Ministre de Courcy cherche l'assentiment des municipalités pour accueillir des immigrants avec un plan. Mme de Courcy estime qu'il faut des ententes avec les municipalités et éviter une ghettoïsation.

Des problèmes sont rencontrés dans les municipalités où des enfants parlent français mais pas les parents qui vivent dans des logements sociaux. Ont été créés des CPE (Centres de la petite enfance) pour les immigrants, ce qui illustre bien le problème de ghettoïsation existant.

Il faut que la ville dispose d'un plan de déploiement des immigrants dans une ville. Il ne faut pas être envahi mais accueillir les immigrants.

Mme Grudel indique que, comme en Wallonie, le Québec n'est pas prêt à accueillir des masses d'immigrants. Elle se demande s'il ne serait pas préférable d'attendre que les structures d'accueil soient bien mises en place avant d'accueillir des immigrants même s'il y a lieu dans l'intervalle, de continuer à en accueillir un mini-

mum. Il faut encadrer les municipalités et pas simplement attendre qu'elles fassent quelque chose.

Mme Champagne dit que le Gouvernement québécois n'attend pas mais que la municipalité doit prendre sa part aussi.

Mme Gaudreault rappelle la nécessité du Québec de disposer de main-d'œuvre qualifiée. À cette fin, sont prévues des sélections dans les pays d'origine. Elle reconnaît, par ailleurs, qu'il y a des problèmes rencontrés avec les ordres professionnels. À cet égard, est précisé que le parti libéral a proposé un projet de loi pour améliorer les choses avec les ordres.

Elle indique également qu'au niveau des immigrants, la catégorie la plus problématique est celle des réfugiés comme en Belgique.

Elle indique que la Ville de Gatineau (près d'Ottawa) a créé un mode d'emploi pour les nouveaux arrivants et la question des odeurs de cuisson est un des sujets à surveiller. Il y a donc un point commun avec le parcours d'intégration flamand exposé par M. Maene.

Mme Champagne estime que les municipalités ont un rôle clé à jouer dans la question de l'intégration. Il ne faut pas adapter les règlements en fonction des arrivées de gens mais les immigrés doivent s'adapter.

Mme de Coster-Bauchau rappelle qu'il faut un budget suffisant pour l'intégration des immigrés. Elle prend l'exemple du Centre R.I.R.E. et de la question de la préparation à l'accès à la profession qui nécessite un budget. La Région wallonne devrait investir davantage dans l'intégration pour mettre en place un parcours.

M. le Président demande à ses homologues québécois qui a la capacité de réguler le flux d'immigrants.

Mme Champagne indique que les provinces n'ont pas de compétences pour réguler le flux. C'est le Fédéral où il y a une volonté de diminuer les flux migratoires mais cela est difficile à mettre en oeuvre car il y a la loi sur le regroupement familial même si elle est plus stricte qu'auparavant, la convention de Genève, *et caetera*.

M. le Président rappelle qu'il n'y a plus d'immigration organisée en Belgique. L'Europe a été une terre d'émigration depuis des siècles. Le Canada, une terre d'immigration. Dans les années '60, des immigrés nord africains et du sud de l'Europe sont venus en Belgique et il y a actuellement une mauvaise perception de l'immigration en Belgique.

En Wallonie, peu de communes vont proposer des projets d'intégration comme au Québec. Il y a plutôt une volonté d'éviter l'accueil d'immigrés.

Pourtant, en Europe, on a besoin à moyen terme de 50 millions de personnes venant de l'étranger vu le vieillissement de la population mais personne n'ose le dire.

Mme Champagne rappelle que le Québec accueille beaucoup de gens de haute formation mais aussi des réfugiés. Il faut bien former les gens. Le taux d'échec scolaire est très grand au Québec. Il faut mieux former les Québécois et pas uniquement chercher des travailleurs ailleurs. Il faut donc aussi réfléchir à la formation des jeunes. Il faut travailler au niveau communal pour s'assurer d'avoir une immigration intelligente. Il ne faut pas ghettoïser.

Il faut une jeunesse formée. Les immigrants sont les bienvenus mais dans le respect de règles. Il faut donc de la flexibilité mais pas de relâchement.

Mme Gaudreault revient sur le fait qu'il n'y a pas d'engouement des communes en Wallonie pour accueillir et intégrer les immigrants. Elle indique que des exemples utiles au Québec sont ceux d'organismes comme R.I.R.E. 2000 qui font notamment de la conscientisation dans les entreprises aussi pour accueillir des étrangers dans les entreprises et faire des stages. Cette première étape dans le monde du travail est essentielle pour assurer l'intégration des immigrants.

M. Villeneuve insiste sur le fait que la clé du succès est l'intégration. Il faut prévoir des moyens suffisants. En termes de tensions entre autochtones et immigrants, cela va coûter plus cher que si l'on se prépare bien à cette problématique.

DÎNER OFFERT PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC, M. CHAGNON

La soirée du 21 mai, la délégation était invitée à un dîner offert par le Président de l'Assemblée nationale du Québec, M. Jacques Chagnon, en présence de certains députés de l'Assemblée nationale du Québec et du Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec. Ce dîner fût l'occasion de rappeler les liens privilégiés qui unissent la Province de Québec et la Région wallonne, d'échanger informellement sur l'actualité respective des deux entités et d'aborder les spécificités des parlementarismes québécois et wallon.

ENTRETIEN AVEC LE CHEF DU DEUXIÈME GROUPE D'OPPOSITION, M. DELTELL

La délégation a rencontré M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, la Coalition avenir Québec. M. Deltell était, jusqu'aux élections de 2012, à la tête du parti Action démocratique qui a fusionné avec la Coalition avenir Québec.

À l'occasion de cet entretien, il s'est informé de la teneur des travaux des différentes sessions de travail de la délégation avec les députés de l'Assemblée nationale du Québec. Il a rappelé que la Coalition avenir Québec souhaite moins pour mieux d'État. Un autre sujet de préoccupation de l'intervenant est la péréquation. La question de la lutte contre la corruption est aussi une de ses priorités.

Il demande comment se répartissent les compétences entre le fédéral et les entités fédérées en Belgique.

M. le Président aborde la question de la sixième réforme de l'État et du transfert de compétences à venir et celle des compétences usurpées.

M. Fourny indique que la question de la péréquation va aussi être au cœur des discussions dans le cadre de la mise en œuvre de la sixième réforme de l'État.

M. Deltell aborde ensuite la question du nationalisme en Belgique. M. Deltell est fédéraliste.

M. le Président indique qu'en Flandre, il y a une culture des drapeaux et autres emblèmes nationalistes plus importante qu'en Wallonie.

ENTRETIEN AVEC MME DIANE DE COURCY, MINISTRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Mme la Ministre aborde la visite du Centre R.I.R.E. 2000 par la délégation wallonne et demande ce qu'elle en a pensé.

Mme de Coster-Bauchau répond qu'il est intéressant de comparer les modèles wallon et québécois d'immigration. Elle note notamment que l'immigration choisie au Québec diffère du système prévalant en Wallonie. Sont aussi constatées des difficultés pour un immigrant qui arrive au Québec et recherche un emploi.

Mme la Ministre indique qu'elle va s'atteler à améliorer cela avec une proposition de loi qui est prévue en juin 2013. Elle souhaite que davantage de démarches soient entreprises dans le pays d'origine pour que les immigrants arrivent au Québec en ayant déjà un emploi à la clé.

Elle rappelle que 50 000 immigrants arrivent à Montréal chaque année ce qui pose des problèmes pour la ville.

En matière de reconnaissance des diplômes, il est prévu de développer un système de numérisation des diplômes afin de pouvoir plus facilement comparer les diplômes entre eux.

Elle va aussi revoir les critères de sélection des immigrants en précisant que les compétences des personnes seront en lien avec les métiers en pénurie suivant les régions, et aussi avec une promesse d'engagement et de logement ainsi qu'un lien avec un organisme d'accueil.

L'exigence de niveau de connaissance du français va aussi être relevée.

La question de l'accès aux ordres professionnels va aussi être examinée. L'intervenante estime néanmoins que 85% des demandes d'accès aux ordres sont acceptées.

Il y a aussi des résistances des universités quant à la reconnaissance des acquis et donc pas toujours uniquement des cours.

L'intervenante a effectué une tournée des municipalités consacrée à la question de l'accueil des immigrants. Ont été constatées, dans certaines municipalités, des réticences même s'il y a une bonne volonté dans l'ensemble. Cependant, les municipalités doivent être accompagnées. 27 ententes vont être signées avec les régions. Ces régions vont être aidées par la province. Le budget prévu pour ces ententes est de sept millions de dollars ce qui représente peu face aux 300 millions de dollars du ministère.

La clé de l'intégration des immigrants est l'emploi.

Mme de Coster-Bauchau demande si tous les immigrants y compris les réfugiés seront traités de la même façon.

Mme la Ministre répond que la seule différence réside dans l'accès aux services psychologiques et de santé. En effet, les réfugiés sont de plus en plus atteints par des problèmes de santé. 17 à 20% des réfugiés choisis par le Canada vont au Québec.

M. le Président rappelle que l'immigration est considérée négativement en Belgique à la différence du Canada. Le professionnalisme du Québec dans la prise en charge est intéressante notamment les aspects liés à l'accompagnement.

ENTRETIEN AVEC M. SYLVAIN GAUDREAU, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DES TERRITOIRES

M. le Ministre demande à la délégation comment se sont déroulés les travaux avec l'Assemblée nationale du Québec jusqu'à présent.

M. le Président rappelle le programme et les sessions de travail.

M. le Ministre indique que malgré l'étendue des territoires, le Québec est aussi confronté à la question de l'étalement urbain. La Ville de Québec, par exemple, est confrontée à cela.

Le nouveau gouvernement a décidé de confier les portefeuilles du transport et de l'aménagement du territoire

à un seul ministre, ce qui témoigne de sa volonté de traiter la question de manière coordonnée.

L'intervenant rappelle le cadre réglementaire existant en matière d'aménagement du territoire. Il y a la loi sur l'aménagement et l'urbanisme de 1979 de laquelle découlent dix orientations gouvernementales que les MRC doivent respecter dans le cadre de leur schéma d'aménagement, dont notamment le respect des zones agricoles.

L'orientation n°10 vise à contrôler les zones péri-métropolitaines.

Étant donné que les taxes foncières municipales sont une importante source de revenus, les municipalités sont tentées de soutenir le développement du logement résidentiel pour rentrer de l'argent dans les caisses.

Un autre aspect de l'étalement urbain est la pression sur les infrastructures de transports dans les zones résidentielles. L'esprit tourné vers la conquête des territoires est toujours fort ancré dans les mentalités canadiennes. Cela doit changer.

Une des difficultés est aussi que les services et les meilleures terres agricoles sont concentrés le long du fleuve Saint-Laurent. Il y a donc une pression pour l'étalement urbain dans ces zones.

La nouvelle politique québécoise de souveraineté alimentaire lancée par le Gouvernement la même semaine que la tenue de la VII^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec-Parlement wallon, aborde aussi cet aspect.

Il est aussi fait mention de la loi sur la protection du territoire agricole. La Commission de protection des territoires agricoles juge les demandes de réaffectations de terres agricoles.

Il existe en effet des cas où la réaffectation de terres agricoles peut s'envisager tels que des cas de cession de fermes dans le cadre desquelles des permis de construire sur une zone agricole peuvent être envisagés.

M. Fourny demande comment se passe le soutien aux agriculteurs au Québec.

M. le Ministre rappelle l'initiative lancée pour assurer la souveraineté alimentaire et les défis liés à l'appropriation de terres agricoles par des investisseurs étrangers (exemples : des terres proches du lac Saint-Jean par des Chinois).

M. le Président indique qu'en Wallonie, il y a actuellement des débats intenses autour des moyens de lutter contre l'étalement urbain. Est abordée la réforme du CWATUPE et la volonté de densifier des noyaux d'habitats. La difficulté étant dans cette réforme de trouver l'équilibre entre la réglementation et les incitants à changer les comportements.

M. le Ministre rappelle l'orientation n°10 précitée et la difficulté de faire comprendre aux élus locaux que les orientations gouvernementales sont un outil et pas un frein au développement des zones péri-métropolitaines.

Il y a des MRC qui ont pu appliquer l'orientation n°10 pour centrer l'offre de services dans une localité de centralité (exemple : le chef-lieu de la MRC).

M. le Président indique à M. le Ministre que la rencontre avec des représentants de deux MRC est justement prévue dans le cadre de cette mission.

M. le Ministre souligne que la politique en matière d'aménagement du territoire et en lien direct avec la politique gouvernementale de mobilité durable.

Au Québec, a été utilisé le concept de TOD (Transit Oriented Development). Ce concept implique l'aménagement de zones résidentielles ou commerciales destinées à favoriser l'usage des transports en commun et le covoiturage. Le Gouvernement oriente la densification en fonction de l'implantation des gares.

L'intervenant indique également que d'anciennes friches industrielles ont été requalifiées.

M. le Président explique que cela a aussi été fait en Wallonie.

M. Fourny demande comment les logements sociaux sont impliqués dans cette réflexion.

M. le Ministre indique qu'il travaille avec la SHQ, la société d'habitation du Québec. Il faudrait davantage intégrer les TOD dans les projets de la SHQ.

M. Maene intervient pour signaler qu'il soutient la densification des villes mais cela ne doit pas se faire au détriment des campagnes. Il y a un risque d'abandon des zones rurales au profit des noyaux urbains.

M. le Ministre réagit en précisant que ces défis sont aussi présents au Québec où des problèmes de vitalité dans les zones rurales existent. Il mène une réflexion en particulier sur l'accès aux services de soins de santé grâce aux transports en commun permettant de vieillir dans les zones rurales.

PRÉSENTATION DE LA DÉLÉGATION À L'OCCASION DE LA PÉRIODE DES AFFAIRES COURANTES DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

La délégation du Parlement wallon a eu l'occasion d'assister à la période des affaires courantes de l'Assemblée nationale du Québec. Elle a été présentée par le Président Chagnon à toute l'assemblée et à l'ensemble du Gouvernement québécois à cette occasion qui l'ont chaleureusement saluée.

RENCONTRE AVEC LA VILLE DE QUÉBEC SUR LE THÈME DE L'ÉTALEMENT URBAIN

Participants de la Ville de Québec :

- M. Gilles Dufour, Directeur général adjoint au développement durable;
- M. Denis Jean, Directeur, Service de l'aménagement du territoire;
- Mme Marie-France Loiseau, Directrice, Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire;
- M. David Duval, urbaniste, Division de l'urbanisme, Service de l'aménagement du territoire.

M. Duval présente la question de l'étalement urbain pour la Ville de Québec. Il aborde la future politique de mobilité durable de la Ville de Québec. Il commence par un rappel de l'urbanisation de la Ville de Québec

qui comptait 69 000 personnes en 1900, 183 400 habitants en 1945, 380 000 personnes en 1965. À partir de ce moment-là, le développement d'un réseau autoroutier a vu le jour. La ville comptait en 2008, 525 000 personnes et en 2011, 551 510 personnes sur 545 km². La Ville de Québec fait partie de la région métropolitaine de 760 025 habitants en 2011.

Le vieillissement de la population est une tendance lourde. Parmi les 20-24 ans, beaucoup de jeunes viennent étudier à Québec et depuis quelques années, ces jeunes restent à Québec. En 2013, on annonce un plafonnement de l'augmentation de la population de Québec mais de nouvelles prévisions annoncent une croissance légère de la population. L'étalement urbain est surtout le fait de jeunes familles, les parents d'enfants de 0 à 14 ans.

Cela implique un agrandissement de l'ère urbanisée. Des enquêtes sont réalisées tous les cinq ans et il faut chaque cinq ans agrandir la zone d'enquête. Entre 1991 et 2006, on a connu un grandissement important de la zone, donc de l'étalement urbain.

La ville prend en compte le lien entre aménagement et transport. Est constatée une augmentation de la distance parcourue entre le domicile et le travail ou le domicile et le lieu où un étudiant est scolarisé. Entre 1991 et 2006, une augmentation de 22% des distances moyennes entre le lieu de domicile et le travail a été constatée.

Est utilisé un triangle entre le milieu construit (densité et marchabilité), le service de transports en commun (parcours, fréquence et horaires) et l'achalandage (nombre d'usagers et la part modale). Ce triangle permet avec deux composantes de déterminer le 3^e. S'il y a beaucoup de transports en commun et beaucoup d'usagers, c'est plus facile à densifier.

Le triangle permet d'identifier la marchabilité.

L'objectif de la Ville de Québec est de doubler la part modale du transport en commun d'ici 2031. Il y a lieu de consolider le périmètre urbanisé plutôt que de l'étendre et privilégier une plus grande mixité dans les pôles urbains et le long des axes et des artères importants.

De nouveaux réseaux de transports sur la ville vont être créés dont notamment de nouvelles lignes de tramways. Il y a plusieurs projets autour de deux nouvelles lignes de tramways dont la création des écoquartiers Pointe d'Estimauville et Pointe-aux-Lièvres, la Cité verte et le redéploiement de friches industrielles.

À côté de cela, seront créées des lignes de métrobus (voie privée pour le bus) et des lignes d'autobus à haute fréquence. Il y aura des pôles urbains le long de ces axes. La volonté est d'assurer une densification autour des lignes de métrobus.

Comme susmentionné, le long du parcours du tramway, il y a trois projets d'écoquartiers. Le 3^e est la Cité verte initiée par une compagnie d'assurances. Sont prévus environ neuf hectares par écoquartier. Il s'agit de projets majeurs.

La Cité verte se développera sur un ancien monastère réhabilité et verra également la création de nouveaux logements.

Parmi les défis pour développer ces écoquartiers, il y a la consultation précoce des populations, l'acceptabilité sociale, l'intensité des projets et les difficultés avec le voisinage. La densification est contestée par certains citoyens. Pour la densification, il y a trois acteurs majeurs à savoir la ville, le promoteur et les citoyens.

L'augmentation de la densité peut se faire au moyen de terrains plus petits, avec une diminution de la taille des logements, une augmentation du nombre d'étages ou via une diminution du stationnement de surface. Il faut assurer la bonne densité à la bonne place et de la bonne façon sans mélanger les genres.

L'intervenant fait ensuite mention des défis de l'urbanisme et d'une mobilité durable. Il s'agit de répondre aux besoins de logements : croissance du nombre de logements prévue, projection démographique croissante, des aspirations résidentielles des citoyens, tout en préservant les aires agricoles et forestières. Il faut augmenter les densités sans bousculer en tenant compte des résistances. Il s'agit de créer des milieux de vie complets en assurant la mixité sociale.

Il faut aussi assurer la connexion des rues et répondre aux besoins de déplacement. Les lieux d'emplois sont éparpillés. 50% des emplois de la ville représentent 54 pôles ce qui est source d'éparpillement. Il y a donc des défis importants en termes de mobilité domicile-travail.

Il y a lieu de localiser les activités et équipements structurants en tenant compte du transport en commun. Les projets doivent être bien localisés et ciblés par rapport à cela. Il s'agit de restructurer la ville selon l'accès aux transports en commun. Il faut éviter une concurrence entre pôles mais assurer des complémentarités entre eux.

Il est nécessaire de veiller à coordonner la planification et les projets entre différents niveaux de pouvoir (le gouvernement, la communauté métropolitaine, l'agglomération de Québec, la Ville de Québec). Chaque niveau a son plan directeur.

Le ministre souhaite une politique de mobilité durable en mettant tout le monde autour de la table.

Échanges de vues

M. le Président constate qu'il y a beaucoup de convergences avec ce qui est vécu en Wallonie. Il prend l'exemple du retour du tram à Liège. Au niveau de la reconstruction de la ville sur la ville, est demandé quels sont les outils utilisés au niveau foncier, soit des incitatifs ou plutôt une approche réglementaire contraignante.

L'autre question a trait aux facilités accordées pour laisser faire des constructions dans les zones périphériques.

M. Duval répond que la ville n'a pas d'emprise sur le foncier. Il existe un pouvoir d'expropriation à des fins publiques mais, pour les projets privés, le pouvoir est surtout incitatif même s'il existe un cadre réglementaire. Ces aspects peuvent faire toute la différence dans les conditions de succès d'un projet. Il y a de plus en plus de résistance des citoyens. Le débat a changé de niveau et il faudrait une réforme au Québec pour se donner les

outils nécessaires. Un projet de révision de la loi-cadre en matière d'aménagement et d'urbanisme est à l'étude. La ville espère obtenir des pouvoirs spécifiques pour qu'elle puisse réaliser des projets d'envergure.

En ce qui concerne les écoquartiers, il n'y a aucune certitude sur la réalisation des projets. La ville manque de compétences pour assurer la réalisation de ce type de projets. Il y a des incitants et un cadre réglementaire mais la ville ne peut pas obliger le promoteur à construire des éco-quartiers. La Ville de Québec a des pouvoirs sur les zones dans le centre ville et elle revendique d'avoir des pouvoirs sur certaines autres zones stratégiques. Il ne faut pas pour autant un contrôle absolu de l'État mais, un pouvoir habilitant est recherché.

Par ailleurs, est rappelé que les projets sont liés à l'étude de faisabilité du tramway.

La Ville de Québec a resserré le périmètre d'urbanisation à la fusion des municipalités. Il y a 13 municipalités fusionnées dans la métropole de Québec. Des trous dans le territoire ont été identifiés pour éviter d'étaler encore le périmètre.

M. Maene demande s'il y a des dispositifs incitatifs pour attirer les logements (exemple : le précompte immobilier). En Wallonie, plus on construit, plus on va pouvoir taxer ce qui engendre des recettes communales. Est demandé quelles sont les possibilités offertes pour les municipalités hors de la zone métropolitaine.

M. Duval répond que les villes de petite ou grande taille tirent l'essentiel de leurs revenus de l'impôt foncier. L'essentiel de la fiscalité, soit 78% des revenus, vient du foncier soit des taxes sur la valeur marchande du terrain et du bâtiment. La ville peut jouer sur les taux de taxation. Le taux résidentiel est différent que pour les industries. Les villes de périphérie voient d'un bon œil les résidences en périphérie car cela implique de nouveaux revenus. Les villes du centre sont en compétition avec les villes de la périphérie. Il y a donc un déséquilibre entre les deux.

Il y a peu d'incitants pour contrer l'étalement urbain. Le seul incitant est une taxe supplémentaire sur les terrains vagues dont les propriétaires payent davantage pour le raccordement à l'eau. Des incitants à l'étalement urbain ont par contre été mis en avant dans les années 80' et ont provoqué aussi l'étalement urbain, à cause du crédit de taxation de trois ans à cinq ans.

L'intervenant demande si une charge collective est prévue dans les communes wallonnes en cas de projets de développement des communes.

M. le Président répond qu'il peut y avoir des charges d'urbanisme pour mettre une voirie en état, les égouts mais d'autres choses sont possible telles que des travaux pour améliorer la qualité de l'espace public. La question se pose de savoir dans le cas de la construction d'une plaine de jeux collective s'il revient au promoteur ou aux pouvoirs publics de financer ce type de travaux.

M. Duval prend l'exemple d'un des projets d'écoquartiers précité. Il indique que l'esplanade fait partie du projet et qu'elle devrait être publique. Il revient néanmoins au promoteur de la réaliser. L'esplanade devra

être réalisée par le promoteur selon les prescrits de la ville.

Est suggérée la création d'un fonds pour financer des espaces publics vu la densification prévue des centres.

TROISIÈME SESSION DE TRAVAIL : L'ÉTALEMENT URBAIN ET LES MESURES POUR L'ENCADRER

Participants de l'Assemblée nationale du Québec :
Mme Trudel, Mme Champagne, M. Villeneuve

Mme de Coster-Bauchau introduit les échanges en présentant la situation en Wallonie.

Elle aborde la question du défi démographique. Sont prévus un million de Wallons en plus d'ici 2040 dont 300 000 Wallons supplémentaires en Brabant wallon.

Face à ces défis, une récente étude de l'Institut Des- trée reprend différents *scenarii* de développement de l'aménagement du territoire. Le Gouvernement a plutôt retenu l'approche d'un développement urbain autour de pôles, soit le polycentrisme.

Actuellement, il y a consensus autour du diagnostic mais les solutions préconisées par le Gouvernement ne convainquent pas tout le monde.

Le concept de noyaux d'habitat est notamment inscrit dans le CWATUPE. Le CWATUPE est appelé à être réformé. Dans la réforme du CWATUPE est développée l'idée de périmètre « U ». Celle-ci ne fait pas consensus notamment auprès des municipalistes des zones rurales qui défendent une autre approche que les autres.

La difficulté réside en particulier dans les zones rurales proches des grandes villes. Ces zones sont touchées par le phénomène de rurbanisation. On est notamment dans ce cas de figure autour de Bruxelles. La Flandre est confrontée au même problème dans le Brabant flamand.

L'approche par noyaux est intéressante mais la problématique des zones rurales va être importante dans les discussions à venir. Le Gouvernement propose des noyaux d'habitats au risque de sacrifier les zones rurales.

En Wallonie, il existe de petits centres ruraux avec une faible densité de population. La question se pose de savoir que faire des centres sachant qu'autour de ceux-ci, il y a des petites communes.

Sont aussi constatées des difficultés au niveau des réseaux routiers et d'accès aux services dans les petits centres ruraux où les habitants de ces zones considèrent qu'il s'agit de leur centre.

M. Fourny revient sur le CWATUPE. Il rappelle que 143 modifications ont été apportées par voie de décret ce qui rend le texte illisible. Il faut le rendre plus facile. La volonté du Gouvernement wallon est de revoir le décret pour en assurer une simplification des procédures, davantage de sécurité juridique, et lutter contre l'étalement urbain. L'intervenant revient, à ce propos, sur la différence entre le point de vue rural où les noyaux d'habitats sont perçus différemment qu'en ville.

La première lecture du projet de décret en Gouvernement a été réalisée. Le débat parlementaire sur la

réforme du CWATUPE va arriver en automne et il est prévu que le texte soit adopté avant les élections. Le territoire wallon a été photographié. L'intention est de créer un schéma de structure pour les dix années à venir.

Un concept intéressant proposé est le périmètre d'enjeu régional pour des projets d'enjeu régional. Ce périmètre est un territoire reconnu par le Gouvernement wallon pour mener des actions prioritaires liées au développement social, économique, environnemental, culturel, sportif ou touristique de la région.

L'intervenant fait aussi mention du SDER et des périmètres « U ». Le périmètre « U » sera une zone de densification de l'habitat pour laquelle les procédures seront raccourcies et simplifiées.

Il aborde ensuite les grands projets publics pour lesquels le parlement délivre actuellement les permis DAR mais au sujet desquels la Cour constitutionnelle a récemment remis en cause la procédure. C'est la raison pour laquelle la réforme va modifier la procédure pour que le Parlement wallon puisse délivrer des permis.

M. le Président ajoute qu'il faut mettre l'accent sur le fait que pendant des années, l'aménagement du territoire en Wallonie était basé sur la norme. Tout projet devait obtenir des dérogations par rapport aux normes, tellement il y en avait. Avec la réforme préconisée, la vision sera davantage basée sur ce qu'est le territoire avec des balises sur des projets et pas sur la norme. La conception va changer.

Mme Trudel commence à présenter la situation prévalant au Québec en matière d'étalement urbain. À l'instar des pays industrialisés, au Québec, la forme d'occupation prédominante de l'espace est urbaine. En effet, plus de 80% de ses huit millions d'habitants vit sur moins de 5% du territoire. Cet habitat est à la fois concentré et dispersé le long des affluents méridionaux du fleuve Saint-Laurent, c'est-à-dire à proximité des meilleures terres agricoles. Or le Québec ne peut manquer de vigilance à cet égard car à peine 4% de son territoire est constitué de terres cultivables, la moitié des terres de qualité supérieure étant concentrée dans la plaine de la région de Montréal.

Néanmoins, la ville s'étale. La Ville de Québec en témoigne de façon éloquente : la superficie de sa zone d'habitat urbain a continué d'augmenter de 630% entre 1959 et 2000, période pendant laquelle sa population n'a cru que de 35%. Ainsi, les nouveaux espaces urbanisés répondent davantage à un redéploiement de population plutôt qu'à une croissance. Alors que les centres urbains sont en déclin au profit de leur périphérie, les coûts de l'étalement urbain se font de plus en plus ressentir.

Au Québec, on distingue deux formes d'urbanisation responsables de l'étalement urbain : la périurbanisation et l'urbanisation diffuse. À ce titre, la périurbanisation remplace, là où elle se manifeste, la campagne par la ville, tandis que l'urbanisation diffuse ne commande pas la disparition de la campagne, mais une insertion en son sein, évoquant ainsi la nécessité d'une meilleure complémentarité entre la ville et la campagne.

Si l'expansion spatiale des villes est une évidence, il n'est pas pour autant aisé de mesurer avec exactitude

le phénomène, encore moins d'en déterminer de façon exhaustive les causes tant s'y mélangent les facteurs culturels, politiques et économiques.

Cette urbanisation étalée s'est développée dans la foulée des changements économiques et démographiques qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Les décisions en matière d'aménagement du territoire résultaient à cette époque d'initiatives privées ponctuelles. Jusqu'à la fin des années '70, l'État québécois s'était abstenu d'intervenir. Mais la nécessité de créer des outils afin de favoriser un aménagement équilibré des zones rurales et urbaines s'est vite fait sentir afin d'encadrer le phénomène de l'étalement urbain. L'intervenante de signaler que ces outils seront présentés par sa collègue, Mme la Députée de Champlain. Mais tout d'abord, il convient de connaître les causes et les effets de l'étalement urbain au Québec, son ampleur et ses implications sur l'aménagement équilibré du territoire.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer le phénomène de l'étalement urbain qui s'est manifesté au cours des dernières décennies au Québec.

Le coût foncier plus bas en périphérie est sans conteste une cause essentielle de l'étalement urbain. Ainsi, la préférence pour la maison individuelle en milieu périurbain n'est pas forcément un choix. La principale motivation des personnes choisissant cette localisation est d'échapper au coût élevé, parfois prohibitif, du logement urbain. Les prêts d'accession à la propriété ont contribué à amplifier la tendance puisque certains d'entre eux sont soumis à des conditions de ressources financières, mais pas à des conditions de localisation et/ou de type de logement.

La sous-tarification des déplacements routiers, par exemple, le prix de l'essence ou l'utilisation gratuite des routes, surtout en zone urbaine et périurbaine, a aussi incité à l'étalement urbain, de même que l'offre de logements neufs en zone périurbaine. La faible taxation des services collectifs urbains (eau, déchets, voirie, *et caetera*) dans ces zones d'étalement et l'insuffisante coordination des politiques de transport et d'urbanisme ont joué un rôle essentiel.

L'étalement urbain peut poser une menace, d'abord pour l'agriculture en empiétant sur des terres agricoles d'autant plus précieuses qu'elles sont près des centres urbains. La géographie et le type d'agriculture pratiquée au Québec rendent parfois difficile la cohabitation des citadins avec le monde rural. 22 des 31 agglomérations québécoises de plus de 10.000 habitants sont situées à proximité de terres agricoles à potentiel élevé. Ainsi, l'exode des habitants des centres-villes vers les terrains moins chers de la périphérie provoque parfois la disparition de terres arables de qualité et la destruction d'espaces agricoles considérables. Il arrive aussi que cet étalement urbain engendre un morcellement des terres et une spéculation foncière contribuant dès lors à développer une instabilité à long terme des espaces agricoles les plus productifs et les plus proches des centres de consommation. Les taxes foncières représentent en effet l'essentiel du revenu des municipalités. S'ensuit une sous-utilisation d'espaces agricoles.

L'étalement urbain peut également engendrer une augmentation du coût des infrastructures, des équipements et des services nécessaires au développement et à l'entretien des nouvelles zones périurbaines, lesquels doivent être assumés par les divers paliers de gouvernement.

La faible densité des zones d'habitat rendant difficile la rentabilisation de l'exploitation d'un réseau de transports en commun, les déplacements à l'intérieur de ces zones se font majoritairement en voiture, favorisant des modes de transport énergivores et souvent émetteurs de gaz à effet de serre.

Par conséquent, les foyers qui s'étaient installés en zones d'étalement urbain pour des raisons économiques se retrouvent quasiment « piégés » par le coût croissant du carburant. Installés dans des lieux mal ou pas desservis par les transports collectifs, les habitants de ces zones n'ont d'autre choix que de multiplier leurs déplacements. L'exode des centres-villes vers les terrains moins chers de la périphérie peut, par ailleurs, engendrer un déséquilibre fiscal, les centres continuant d'assurer différents services accessibles aux non-résidents.

De plus, cet étalement est une cause fréquente de la disparition des milieux humides ou forestiers, compromettant ainsi l'équilibre écologique et la biodiversité. Dans cette foulée, l'étalement urbain peut détruire les paysages naturels dévalorisant l'expression de l'identité locale.

De ce fait, si l'étalement urbain constitue une question d'importance en matière de développement durable c'est parce qu'il va à l'encontre d'un certain nombre de principes clés du développement durable.

Dans ce contexte, l'utilisation du sol nécessite forcément la présence d'outils de gestion du territoire capables de limiter l'étalement urbain, d'arbitrer les divers intérêts en cause et d'assurer une occupation dynamique du territoire. La première intervention de l'État québécois en ce sens remonte à la fin des années '70 avec la mise en place d'un dispositif législatif ayant pour but de freiner l'étalement. Sont apparus par la suite divers autres instruments.

Ainsi, dès les années 1960 et 1970, plusieurs rapports officiels dressèrent le constat et affirmèrent la nécessité de combattre ce mode d'urbanisation. Ces avis menèrent à l'institution de lois visant à faire blocage à l'étalement urbain, sinon à le contenir et à le diriger.

Parmi ceux-ci, on trouve les schémas d'aménagement du territoire, sous la responsabilité des municipalités régionales de comté et les plans d'urbanisme, qui relèvent de la compétence des municipalités. En soumettant l'urbanisation à des restrictions précises et des interdictions strictes, ces mesures ont défini les termes et conditions de la lutte contre l'étalement urbain.

Il n'existe pas de réel instrument pour jauger la portée de diverses mesures prises par le Québec pour contrer l'étalement urbain sur les terres agricoles. Toutefois, une étude sommaire a été réalisée récemment à ce sujet par des chercheurs de l'Université Laval. Ceux-ci estiment que les autorisations gouvernementales d'usages non agricoles ont couvert au total 10,9% de la zone agricole pour la période 2001 à 2010.

De l'avis de ces experts, cela ne signifie pas pour autant que le Québec n'effectue pas une planification efficace de sa zone agricole. En effet, son dispositif de protection des terres agricoles ne se situe pas dans un cadre conceptuel où ville et campagne sont deux entités distinctes. Dans cette optique, le défi du développement équilibré des zones rurales et urbaines au Québec ne consisterait pas tant à lutter contre l'étalement urbain qu'à assurer la meilleure urbanisation possible de la campagne. Certes, la pression continue de s'exercer sur la zone agricole. C'est pourquoi les outils d'aménagement du territoire appellent à de nouveaux ajustements.

La loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles vise à assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture. Elle favorise, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement de l'agriculture dans les zones agricoles établies. À ce titre, elle a préséance sur toute disposition inconciliable d'une loi générale ou spéciale applicable à une communauté ou à une municipalité.

La Commission de protection du territoire agricole du Québec, créée en vertu de cette loi, a pour fonction d'assurer la protection du territoire agricole. Elle décide des demandes d'autorisation qui lui sont soumises sur l'utilisation d'un lot à des fins autres qu'agricoles. Elle veille, en particulier, à ce que l'implantation d'usages résidentiels, institutionnels, commerciaux ou industriels soit maintenue dans le périmètre d'urbanisation ou en dehors de la zone agricole. Elle vise à préserver l'agriculture et les activités qui y sont directement liées en leur réservant un territoire propre.

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adoptée en 1979, pour sa part, oblige chaque municipalité régionale de comté (MRC), qui représente une entité administrative assurant la gestion régionale des collectivités locales, à adopter et à réviser périodiquement un schéma d'aménagement du territoire et de développement. De plus, elle oblige les municipalités à se doter d'un plan d'urbanisme conforme au schéma directeur de la municipalité régionale de comté dont elle fait partie.

Le schéma d'aménagement détermine les endroits réservés à l'urbanisation. Le territoire ciblé comprend à la fois les secteurs déjà urbanisés et ceux destinés à l'être. On parle ici de « périmètres d'urbanisation ». Le plan d'urbanisme permet aux villes de délimiter, entre autres, l'espace à urbaniser et de préciser la planification des infrastructures de transport.

L'intervenante indique qu'en 1994, le Gouvernement a resserré l'encadrement de la gestion de l'urbanisation et établissait de nouvelles mesures pour la protection et la mise en valeur du territoire agricole. Cependant, encore aujourd'hui, l'introduction des schémas révisés accuse des retards. Un peu plus de la moitié seulement des municipalités régionales de comté disposaient en 2009 d'un schéma tout à fait conforme aux nouvelles orientations gouvernementales. La révision des schémas d'aménagement est délicate. Elle prend place dans un climat socio-politique tendu entre les municipalités et le monde agricole. Du fait que les taxes foncières représentent l'essentiel des revenus des municipalités, la

pression pour que celles-ci favorisent la construction de résidences en zone agricole est énorme.

Mme Champagne aborde ensuite la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui met en œuvre un élément clé de la loi sur le Développement durable adoptée en 2006. Elle oblige les ministères, les organismes et les sociétés d'État du Gouvernement du Québec à se doter de plans d'action de développement durable. Tous sont tenus d'effectuer une reddition de comptes des résultats obtenus sur l'atteinte des objectifs dans une rubrique spéciale de leur rapport annuel.

Une des neuf orientations de la stratégie vise un aménagement et un développement durables et intégrés du territoire. Les impératifs liés à cette orientation sont :

- la protection, dans une perspective de long terme, d'une base territoriale propice à la pratique de l'agriculture;
- le développement des collectivités rurales et urbaines dans le cadre d'un aménagement rationnel du territoire et d'une gestion de l'urbanisation qui optimise l'utilisation de l'espace hors de la zone agricole.

À ce titre, la Commission de protection du territoire agricole, dans son plan d'action de développement durable 2009-2013, a choisi de mettre l'accent sur l'intensification des efforts de planification en aménagement du territoire. Elle vise à susciter l'implication des instances municipales et agricoles dans la protection et la gestion du territoire agricole.

De son côté, le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire mise sur l'amélioration de la capacité des partenaires municipaux à prendre en compte les principes de développement durable dans leurs planifications et leurs interventions en aménagement du territoire. À cette fin, le ministère a créé en 2009 un comité formé de représentants municipaux et ministériels. Le comité est chargé de déterminer les meilleures mesures à prendre pour y arriver. Le ministère a fourni à ses conseillers en aménagement des directions régionales une formation en matière de développement durable du territoire. De plus, il a rendu public en 2012 son guide de bonnes pratiques de planification territoriale et de développement durable.

Ce guide devrait s'avérer un outil fort utile pour accompagner les partenaires municipaux en matière d'urbanisme durable. Il prône un urbanisme basé sur les principes de collectivités viables suivants :

- un développement orienté sur la consolidation des communautés;
- la mixité des fonctions urbaines;
- la création d'unités de voisinage propices au transport actif;
- la préservation des territoires agricoles, des espaces verts, des paysages d'intérêt et des zones naturelles sensibles;
- le choix dans les modes de transport.

L'intervenante de souligner que l'entretien que la délégation wallonne a eu avec le Ministre Gaudreault ce matin l'a sûrement renseignée davantage à cet égard.

Les plans d'urbanisme des villes québécoises doivent répondre à la fois aux exigences de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la stratégie gouvernementale de développement durable. Le dernier plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été adopté en 2004 et celui de la Ville de Québec, en 2005.

Le plan d'urbanisme, en plus de délimiter l'espace à urbaniser, permet de préciser la planification des infrastructures et des transports et peut donner lieu à des stratégies d'interventions axées sur des modèles d'urbanisation soutenant l'utilisation du transport collectif plutôt que sur des modèles traditionnels axés sur l'automobile. Ces nouveaux modèles sont souvent qualifiés de quartiers verts ou d'éco-quartiers. Ils sont caractérisés par l'aménagement de secteurs multifonctionnels, combinant lieu d'habitation et de travail, de moyenne et de forte densités, qui contribuent à réduire les distances à parcourir et le nombre de déplacements en automobiles. L'urbanisme durable favorise une mixité des fonctions urbaines et tire profit d'un environnement bâti plus compact.

Les deux premières orientations du plan d'urbanisme de Montréal consistent en :

- un développement de milieux de vie de qualité, diversifiés et complets;
- un aménagement de réseaux de transport structurants, efficaces et bien intégrés au tissu urbain.

Notons que les politiques sectorielles et la stratégie d'investissements de la ville sont liées aux orientations d'aménagement du plan. À cet égard, le projet Angus réalisé dans le quartier Rosemont constitue un exemple de concrétisation de cette vision. Situé sur le site d'anciennes installations industrielles, à cinq kilomètres du quartier des affaires, ce projet comprend un ensemble diversifié de fonctions urbaines, soit :

- des maisons de ville;
- des appartements en copropriété;
- un marché d'alimentation;
- des commerces;
- le Technopôle Angus.

Bien intégré dans la trame urbaine, ce projet renforce la diversité des usages propres aux quartiers centraux. De plus, il a le mérite de réduire les déplacements polluants entre le domicile, le travail et les services.

Les grandes orientations du plan d'urbanisme de la Ville de Québec visent aussi la consolidation du territoire urbanisé et la gestion intégrée des déplacements. En vertu de ce plan, la ville entend contrer la tendance des dernières décennies à la déconcentration des activités loin du centre-ville et des grands axes de développement. L'intervenante de relever que la rencontre de travail que la délégation a eue avec les responsables de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec l'a sûrement aiguillée à ce propos.

L'intervenante estime que l'on trouve de nombreux exemples d'urbanisme durable dans les villes du Québec. L'époque où la protection du territoire agricole devait s'exercer en l'absence de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme est révolue, même si la pression continue sur la zone agricole.

Deux rapports demandés par le Gouvernement offrent un éclairage sur les enjeux de société auxquels le Québec fait face en matière d'agriculture et d'aménagement équilibré du territoire. L'intervenante aborde ici le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agro-alimentaire québécois rendu public en 2008 et celui de 2009 du Groupe de recherche sur la complémentarité rurale-urbaine.

D'après ces rapports :

- le cadre de gestion du régime de protection du territoire agricole est encore trop orienté sur l'appréciation au cas par cas dans l'application de la loi de zonage;
- certaines parties de la zone agricole souffrent de sous-utilisation en raison de la spéculation foncière, du morcellement foncier et de l'absence de projets de mise en valeur.

En conséquence, le groupe de recherche recommande :

- d'améliorer le dispositif législatif de protection du territoire agricole et des activités agricoles dans une perspective de long terme;
- de concevoir des plans de développement de la zone agricole à la faveur d'une agriculture basée sur la diversification des produits et des entreprises agricoles;
- de diminuer la pression sur la zone agricole par une gestion plus serrée de l'urbanisation;
- d'améliorer les façons de faire au moyen d'approches privilégiant les vues d'ensemble et la concertation des instances du monde agricole et du monde municipal.

Ces recommandations ne sont pas restées lettre morte. Elles ont servi de guide, notamment, pour l'élaboration de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Cette stratégie a été rendue publique en novembre 2011 par le Ministère des Affaires municipales et des Régions. En avril 2012, l'Assemblée nationale adoptait une loi-cadre afin de lui donner force et pérennité.

La loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires contient des mesures pour renforcer l'efficacité et la cohérence des actions gouvernementales en la matière. En outre, elle convie les élus municipaux à agir en faveur de l'occupation et de la vitalité des territoires dans l'exercice de leurs fonctions. Elle met aussi en place des mécanismes de suivi et de reddition de comptes. Cette loi va être modifiée en 2013.

L'intervenante est d'avis que le Québec n'a pas ménagé ses efforts depuis la fin des années '70 pour contrer l'étalement urbain et assurer un aménagement équilibré des zones rurales et urbaines. Mais, malgré la présence de ces outils, il semble bien que les pressions sur la zone agricole sont telles que l'étalement urbain se poursuit, des terres agricoles à haut potentiel continuent de disparaître et les problèmes de cohabitation entre ruraux et urbains subsistent.

À ce sujet, le Gouvernement a annoncé de nouvelles mesures. Un projet de loi sur l'accaparement des terres agricoles publiques pour mettre fin à la spéculation foncière est en préparation. Le Ministre Gendron a déposé un plan d'action sur la souveraineté alimentaire le jeudi

16 mai dernier. Un des objectifs est que 50% de produits agricoles consommés viennent du Canada seulement. La politique comprendra également une section portant sur la relève agricole et des mesures additionnelles pour protéger davantage les zones agricoles.

Échange de vues

M. le Président prend la parole pour remercier les intervenants québécois pour leurs présentations. Il indique qu'en Wallonie, face aux défis mentionnés, il y a lieu de trouver d'autres formules que la réforme des plans de secteur.

L'intervenant relève qu'en Wallonie, il y a des risques d'urbanisation en ruban de l'ensemble de la Wallonie ce qui menace l'existence de la campagne.

Il y a une conscientisation que ce modèle n'est plus possible. La difficulté actuelle réside dans l'identification de zones où est facilité le renforcement de zones d'habitats tant en zones urbaines que rurales. À titre d'exemple, des procédures pourraient être simplifiées pour l'aménagement d'espaces proches des gares. La définition des lieux de centralités est un sujet de débats. Dans les zones rurales, certains considèrent que tous les villages autour d'un plus grand village doivent être considérés comme lieu de centralité.

Mme Champagne prend la parole pour relever le problème du coût de l'assainissement des eaux lié à l'étalement urbain.

Mme Trudel constate que les normes environnementales ont été renforcées. Chaque ville ou MRC doit adopter des plans en la matière.

Mme Champagne revient sur les problèmes du réseau en eau potable. Avec l'étalement urbain, il y a des risques pour desservir les populations en eau en cas d'incendies. La municipalité peut s'agrandir mais doit penser à pouvoir assurer ce type de services.

Mme de Coster-Bauchau aborde la problématique du maintien des personnes âgées dans les zones éloignées des centres urbains.

Elle fait également référence à l'exode urbain vers les campagnes d'une population néo-rurale qui va à la rencontre de populations rurales. Il y a une population exigeante qui veut des services urbains dans les zones rurales.

M. Villeneuve explique que la politique d'occupation du territoire est aussi un autre défi paradoxal par rapport à la question de l'étalement urbain.

En Wallonie, il y a des zones définies (industrielles, agricoles, forestières *et caetera*). Sont demandées des informations au sujet de la conservation de ces zones. Au Québec, il y a une commission de protection du territoire et des terres agricoles. Pendant une longue période, des zones agricoles ont été requalifiées pour la construction de zones résidentielles et à un moment, il a fallu imposer un arrêt de l'étalement urbain.

M. le Président précise qu'en Wallonie, la loi a traversé les années mais elle n'est plus appropriée. Il y a des mécanismes de modifications au plan de secteur

mais à la marge. Il n'y a pas eu massivement des zones agricoles qui ont été urbanisées. Existe également une volonté de compenser la suppression de zones agricoles mais ce phénomène est marginal.

Dans les années '70, le législateur avait prévu des zones à urbaniser assez importantes. Par conséquent, les zones qu'il reste à urbaniser sont toujours occupées par des agriculteurs.

M. Villeneuve réagit en indiquant qu'au Québec, il a été accédé à beaucoup de demandes de requalification des terres agricoles. Cela a accéléré l'étalement urbain d'où la nécessité de le freiner.

Il demande si le concept de TOD (Transit Oriented Development) est utilisé en Wallonie. Ce concept implique l'aménagement de zones résidentielles ou commerciales destinées à favoriser l'usage des transports en commun et le covoiturage.

M. le Président explique qu'il est tenu compte de ces critères dans le cadre du travail en cours pour définir les points de centralité. En effet, l'accès à pied, à vélo, et l'offre à proximité de transports publics est un critère pour définir ces lieux.

Mme de Coster-Bauchau estime que la volonté du Gouvernement québécois de lier la problématique du transport et de l'aménagement du territoire est une bonne approche.

En Wallonie, la difficulté pour la définition des points de centralité ou noyaux d'habitats réside aussi dans le fait que les gares et les transports dépendent essentiellement du pouvoir fédéral ce qui pose des problèmes au niveau local. Il y a des risques de suppression d'une gare par le fédéral alors que la commune organise son plan d'aménagement du territoire autour de la gare.

Mme Champagne demande quels sont les leviers possibles pour faire infléchir une décision du Gouvernement fédéral.

Mme de Coster-Bauchau répond que la seule solution est d'interpeller le Gouvernement régional qui, lui, interpellera le Gouvernement fédéral.

M. le Président souligne que dans certaines zones existent des démarches pour réfléchir à des plans de mobilité supra-communaux.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS CLÔTURANT LES TRAVAUX DE LA VII^e SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC - PARLEMENT WALLON

Après un mot de conclusion de Mme Champagne, vice-présidente de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec la Communauté française et la Région wallonne, et de M. Dupriez, Président du Parlement wallon, se félicitant tous deux des échanges fructueux entre représentants wallons et québécois dans le cadre de la VII^e session du Comité mixte, il a été procédé à la signature des résolutions concernant l'immigration et l'intégration des immigrants ainsi que sur les enjeux liés à l'étalement urbain et les mesures pour l'encadrer.

Mme Champagne a ensuite proposé que les deux assemblées se transmettent mutuellement des informations sur l'actualité respective de la Province de Québec et de la Wallonie durant l'année entre deux sessions du Comité mixte. De la sorte, les membres du Comité mixte seront informés de manière régulière de l'actualité respective des deux entités.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Les résolutions sont annexées au présent rapport.

FIN DES TRAVAUX DE LA VII^e SESSION DU COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC-PARLEMENT WALLON

V. 23/05/13

ENTRETIEN AVEC M. FRANCOIS GENDRON, VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

M. Gendron se réjouit de revoir la délégation wallonne qu'il avait eu l'occasion de rencontrer en 2012 à Namur à l'occasion de la VI^e session du Comité mixte. Lors de cet entretien, il a en particulier abordé son nouveau plan d'action sur la souveraineté alimentaire. Il a précisé que celui-ci fait partie des priorités que le parti québécois s'était fixées lors des dernières élections. La conception de la souveraineté alimentaire défendue dans le plan d'action du Gouvernement québécois est de considérer cette souveraineté comme la capacité d'un État de définir les paramètres permettant une politique agricole qui assure l'auto-suffisance. Actuellement,

le Québec produit 33% de ses besoins alimentaires, l'intervenant souhaite arriver à 50%. Son plan d'action comprend des mesures visant à assurer la présence de davantage de produits québécois dans les restaurants, grandes surfaces, *et caetera*.

Il y a également lieu d'assurer un lien avec la stratégie déjà existante d'une occupation plus dynamique des territoires en augmentant la production agro-alimentaire. À noter que le secteur de l'agro-alimentaire est le premier employeur du Québec avec 500 000 personnes actives dans la transformation agro-alimentaires (abattage, charcuterie, aquaculture, *et caetera*)

Il s'agit aussi d'augmenter la protection des zones agricoles face à l'urbanisation. Le Québec dispose de 4% de zones agricoles seulement sur l'ensemble de son territoire.

Un autre axe du plan d'action est le développement durable. La notion d'éco-conditionnalité est ici centrale. Le modèle de la ferme familiale concentrée est à favoriser en opposition à l'accapement des terres. Il faut contrer la spéculation des terres agricoles. Une proposition de loi va être présentée très prochainement. En effet, l'accapement des terres par des investisseurs étrangers à des fins spéculatives contribue à une augmentation du coût des terres et partant, de l'alimentation.

M. Fourny demande à M. Gendron si des mesures pour favoriser les circuits courts d'approvisionnement sont prévus dans le plan.

M. Gendron explique que la Financière agricole du Québec soutient les circuits courts. Il faudrait davantage de souplesses de la Financière à l'avenir.

Il indique, par ailleurs, que le Québec a perdu beaucoup de parts de marché dans le domaine de l'horticulture à cause des coûts énergétiques.

Il fait remarquer qu'outre son plan d'action relatif à la souveraineté alimentaire, il a également proposé trois ou quatre autres mesures.

Il fait référence au rapport Pronovost. Ce rapport a permis d'ouvrir les discussions menant au plan d'action sur la souveraineté alimentaire qu'il propose.

L'intervenant prévoit également une loi sur l'accapement des terres et une autre visant à renforcer la loi sur le zonage agricole dans les zones où la pression à l'urbanisation s'accroît.

L'intervenant aborde enfin la question du Plan Nord dont la philosophie a été modifiée par le gouvernement actuel.

M. le Président indique qu'en Wallonie un débat est en cours au sujet du futur code agricole. Il fait part des difficultés de parler d'une seule voix au Conseil des Ministres européens de l'agriculture car les intérêts wallons et flamands sont souvent divergents ce qui cause des abstentions fréquentes de la Belgique pour des décisions importantes au niveau européen.

La question des quotas laitiers est toujours problématique en Wallonie. Est demandé davantage d'explications au sujet du modèle québécois en la matière.

M. Gendron explique que le modèle de la gestion de l'offre est appliqué au Québec. Un prix uniforme pour un litre de lait est fixé dans tout le Québec. 56% du lait canadien provient du Québec. Il y a des efforts fournis pour renforcer la crédibilité sur la traçabilité et la qualité du lait.

La difficulté réside actuellement dans les négociations avec les États-unis et avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'accords de libre-échange. Le modèle de gestion québécois du lait a toujours été sauvé par le pouvoir fédéral canadien dans le cadre des négociations d'accords de libre-échange avec le reste du monde. Il est à espérer que cela va perdurer.

VISITE D'UN PRODUCTEUR BELGE DE VIN À BASE DE TOMATES

La délégation a visité les locaux d'un producteur belge de vin à base de tomates installé à Charlevoix.

M. Pascal Miche a créé un vin apéritif biologique à base de tomates dénommé l'Omerto. Il a mis en oeuvre un processus mis au point en 1938 par sa famille en Wallonie, après avoir été formé par l'Infobo de La Louvière.

Il a bénéficié de l'appui de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de Charlevoix (www.sadcharlevoix.ca) qui a 150 entreprises en portefeuille et dispose d'un fonds d'investissement de cinq millions de dollars canadiens. Il y a 67 structures de ce type au Québec qui sont financées par le Gouvernement fédéral dans le cadre du Plan de partenariat de développement des collectivités.

Des échanges entre la délégation et le producteur ont eu lieu en particulier au sujet du processus de fabrication du vin, du rôle d'appui de l'AWEx dans son projet, des difficultés rencontrées à développer son produit au Québec et à le commercialiser après dix années d'efforts et enfin de ses projets à l'export. En effet, M. Miche produit actuellement 17 000 bouteilles mais il a une demande plus importante vu la qualité et l'originalité de son produit. Un tel produit est en effet inexistant sur le marché mondial.

RENCONTRES AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC ET DU CLD DE CHARLEVOIX

Participants pour la MRC et le Centre local de développement (CLD) :

- Mme Claudette Simard, Présidente du CLD et Maire de la municipalité de St-Urbain;
- M. André Simard, Directeur général du CLD;
- M. Bertrand Bouchard, Maire de la municipalité des Éboulements;
- M. Gilles Gagnon, urbaniste et aménagiste adjoint à la MRC.

M. Gagnon présente la MRC de Charlevoix. Il explique ce qu'est une municipalité régionale de comté. Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance. Elle a pour objectif principal de réunir des représentants de petites et de grandes municipalités, de milieux urbain et rural pour planifier l'aménagement du territoire par l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement applicable à l'ensemble de son territoire.

La MRC de Charlevoix est divisée en deux parties. Elle compte 66% de terres gérées par la Province, 17% de terres gérées par le séminaires du Québec et 10% sont un parc national. Il n'y a finalement que 613 km² qui sont gérés par la MRC avec 13 300 habitants. La MRC compte 25 fonctionnaires et dispose d'un budget de 6,7 millions de dollars. Les revenus de la taxation foncière représentent 1,25 million de dollars. Les municipalités de la MRC ont peu de pouvoirs car c'est la MRC qui établit le plan de secteur. Des élus de chaque municipalité siègent au sein de la MRC. La MRC se charge de la planification des territoires et de la gestion des forêts, et des terres agricoles.

D'autres aspects traités par la MRC sont la culture et le patrimoine, la coordination de la sécurité incendie entre municipalités, l'accueil des nouveaux arrivants ou le transport collectif.

M. Simard explique ce qu'est un CLD et ce qu'il apporte à la MRC. Le CLD est le bras économique de la MRC. Chaque MRC a son CLD. Deux thèmes clés pour la MRC de Charlevoix sont l'agro-alimentaire et la gestion forestière.

Il aborde le plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2011-2015. Le CLD compte huit employés et un budget de un million de dollars par an. Les élus sont minoritaires dans la structure de gestion du CLD.

M. le Président demande si les choix des CLD sont déterminés par la province.

M. Simard répond que non. Un budget d'investissement dans les entreprises est prévu. Un comité indépendant analyse les projets et les soumet au conseil d'administration du CLD. Il arrive fréquemment que le CLD complète le financement octroyé par les banques à une entreprise. Un fonds de 3,5 millions de dollars est prévu à cet effet. Il y a une obligation légale d'investir une partie des fonds dans l'économie sociale. Il y a également des subventions pour aider au démarrage d'un projet par un indépendant.

Il est ensuite fait mention d'un projet de parc éolien au sein de la MRC qui coûtera 800 millions de dollars. Est prévue une entente entre la MRC et les producteurs pour développer ce parc.

D'autres projets soutenus sont mentionnés comme celui de l'identification géographique dans la filière agro-alimentaire. Deux projets sont à l'étude par le CLD, l'un sur la vache canadienne et l'autre sur le cidre de glace.

Il y a aussi d'autres initiatives pour garder les aînés dans les municipalités et faire revenir les jeunes qui partent étudier en ville. Il y a donc des problèmes de dévitalisation des zones rurales auxquels il faut faire face.

M. Maene demande si la question de la densification des centres est prégnante dans la MRC.

M. Gagnon précise que les périphéries de Montréal ainsi que de Québec sont confrontées à l'étalement urbain et il y a lieu de densifier les centres mais la MRC de Charlevoix n'est pas confrontée à la même situation. Au contraire, la MRC essaye d'attirer des habitants pour éviter une dévitalisation de ses territoires. Par conséquent, elle ne va pas densifier au risque d'aller à l'encontre des aspirations des citoyens qu'elle cherche à attirer.

M. Maene aborde la question du télétravail pour éviter de grands trajets.

M. Gagnon répond qu'il y a des régions qui commencent à faire usage de cela mais les gros donneurs d'ouvrage sont dans les centres et il est difficile de travailler de la maison.

VISITE D'UNE MICROBRASSERIE TENUE PAR DES BELGES À CHARLEVOIX

La délégation a visité une microbrasserie à Charlevoix tenue par trois Belges qui emploient également des travailleurs québécois. Le projet de microbrasserie date de 1998. La croissance de la production est importante puisque la brasserie produisait 600 hectolitres en 2008 pour 4 500 en 2012. Avec les installations existantes, la capacité de production maximale annuelle est de 8 000 hectolitres. L'ambition est de brasser 10 000 hectolitres en 2015-2016. Parmi les employés fondateurs belges, il y a deux ingénieurs brasseurs formés en Belgique et un commercial qui a notamment des contacts avec la brasserie de *La Chouffe* en Wallonie. La microbrasserie produit des bières avec un cachet belge mais aussi une déclinaison plutôt destinée aux consommateurs nord-américains. Les représentants de cette microbrasserie sont à présent membres de l'association des microbrasseurs du Québec ce qui constitue une belle reconnaissance de la qualité de leurs produits.

VI. 24/05/13

RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC HAUTE CÔTE NORD

Participants de la mairie de Tadoussac et de la MRC Haute Côte Nord :

- M. Hugues Tremblay, Maire de Tadoussac;
- Mme Micheline Anctil, Préfet de la MRC;
- Mme Marie-Claude Guérin, Directrice générale de la municipalité de Tadoussac;
- M. Claude Brassard, Directeur du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine;
- M. Kevin Bédard, Directeur de l'aménagement du territoire de la MRC.

M. Bédard présente la MRC Haute Côte Nord. La MRC compte une densité de population de un habitant

au kilomètre carré. 90% du territoire sont constitués de terres publiques (foresterie, villégiature, pourvoies, *et caetera*). Il rappelle les échelons de pouvoirs en matière d'aménagement du territoire allant de la loi de 1979 sur l'aménagement et l'urbanisme aux plans et règlements d'urbanisme municipaux en passant par les orientations gouvernementales de la province et les schémas d'aménagement et de développement des MRC. Il présente les différents pouvoirs de la MRC, à savoir l'affectation du territoire en fonction de la qualité et de la vitalité des terres, la délimitation des périmètres d'urbanisation (cela se fait sur un horizon de 15 ans), la préservation des terres agricoles en concertation avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec, les zones de conservation et les sites d'intérêts patrimoniaux.

Il rappelle que les principaux objectifs de la MRC sont le développement régional, les mesures pour contrer la dévitalisation et les mesures pour assurer le maintien des services publics.

M. Brassard présente ensuite la Ville de Tadoussac, son histoire et son développement économique. La ville a été marquée par trois phases de développement économique. Le commerce des fourrures de 1599 à 1859, l'industrie du bois de 1838 à 1897 et enfin l'industrie du tourisme. Depuis les années 80', Tadoussac a fait face à une explosion du tourisme.

Il aborde ensuite les mesures prises par la municipalité pour lutter contre la dévitalisation (exemple : le contingentement de l'implantation des gîtes, développer des événements culturels, offrir aux jeunes familles et aux personnes âgées un milieu de vie dynamique et des services de proximité). Pour assurer le maintien de services publics, sont prévues des ententes avec d'autres municipalités pour le partage de ressources humaines dans le domaine de la lutte contre les incendies, des achats communs, ou encore la mise en place d'une politique d'économie de l'eau potable.

Sont prises des mesures pour éviter un arrêt complet de l'activité pendant la période hivernale.

Des mesures pour assurer un accès abordable au logement sont aussi prises car les prix augmentent vu la demande touristique en haute saison.

M. le Président remercie les intervenants pour leur présentation. Il indique que les réalités sont assez différentes de ce que connaît la Wallonie.

M. Fourny demande quel est l'objectif en terme de nombre d'habitants à l'année à Tadoussac et s'il y a des restrictions à l'accès à la fourniture de services touristiques vu la demande.

Mme Guérin répond que, selon le périmètre d'urbanisme, les possibilités de nouvelles constructions sont limitées. Le pic en été est de 1 200 personnes. Le nombre de 2 000 habitants ne sera pas envisageable vu la limitation des terres disponibles.

M. Brassard répond à M. Fourny que *Tourisme Québec* régit le secteur du tourisme qui est réglementé. Il y a aussi un règlement municipal et, à titre d'exemple, un permis doit être demandé pour ouvrir un gîte. Un défi majeur lors de la haute saison touristique est de trouver suffisamment de main d'oeuvre qualifiée. Il faut parfois aller loin pour en trouver.

Mme Anctil prend la parole. Elle fait remarquer que le grand défi de la MRC est le vieillissement de la popu-

lation. Il s'agit de maintenir les personnes âgées dans des zones rurales en leur assurant un accès aisé aux zones de soins. Une autre tendance observée est le départ de personnes âgées de la ville vers la campagne pour passer leur retraite.

M. Maene aborde la question de l'industrie du bois qui a fait face à une grave crise récemment.

M. Bédard indique que la crise a fort touché le secteur mais il subsiste au sein de la MRC une coopérative qui s'est diversifiée. Elle ne produit pas que du bois de sciage mais aussi des panneaux, des produits dérivés pour les litières, *et caetera*.

Mme Anctil mentionne un autre défi à savoir la question du transport de gaz sur le fleuve St Laurent. Un autre secteur porteur est l'industrie de la pêche. Un projet intéressant pour l'agriculture est la production de petits fruits car les terres sont idéales. Il y a aussi des projets de centrales hydrauliques et d'énergie éolienne dans la partie nord de la MRC.

M. Tiberghien demande si l'accent est aussi mis sur l'enseignement dans la MRC.

Mme Anctil répond que les écoles primaires existent partout mais qu'il faut parfois un peu se déplacer pour avoir accès à des écoles secondaires, des transports collectifs sont prévus.

Elle précise à ce sujet que des réflexions sont en cours pour mieux interconnecter les municipalités entre elles en termes de transports publics.

M. le Président en conclut qu'au vu de la taille de la ville de Tadoussac, énormément est fait pour son développement et pour ses habitants. Le plus grand défi qu'il a identifié au cours de cet échange est la nécessité d'assurer une main d'oeuvre suffisante de qualité en haute saison. En Wallonie, la situation est différente car il y a beaucoup de main d'oeuvre disponible mais un taux de chômage important.

RAPPORT

L'ensemble de la délégation a approuvé le présent rapport conformément à l'article 155.2 du Règlement.

Le Rapporteur,
D. FOURNY.

Le Président,
J.-C. MAENE.

LISTE DE LA DOCUMENTATION REMISE À LA DÉLÉGATION ET DONT LA CONSULTATION EST POSSIBLE AU GREFFE DU PARLEMENT WALLON

- des brochures sur la MRC et le CLD de Charlevoix et sur la MRC de la Haute Côte Nord;
- un document sur la nouvelle politique de souveraineté alimentaire québécoise;
- la déclaration conjointe du Ministre-Président Demotte et de la Première Ministre Marois;
- la présentation du CENTRE R.I.R.E. 2000 sur l'intégration des immigrants;
- la présentation de la Ville Québec sur l'aménagement du territoire;
- la présentation de la MRC Haute-Côte-Nord sur l'aménagement du territoire.

ANNEXE

- les résolutions signées en clôture des travaux de la VII^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec-Parlement wallon.



VII^e session

Les membres du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement wallon se sont réunis à Québec, du 21 au 24 mai 2013. Au terme de leurs travaux, ils ont adopté les résolutions suivantes :

1) L'immigration et l'intégration des immigrants

Considérant l'apport, pour nos sociétés respectives, de l'immigration en termes d'enrichissement social et culturel, de développement économique et de réponse aux défis démographiques;

Considérant les obligations internationales de nos États en matière de droit d'asile;

Considérant que l'accueil des immigrants pose des défis en termes d'intégration sociale, culturelle et économique;

Reconnaissant la nécessité de favoriser la participation active des nouveaux arrivants à l'édification de la société, tout en respectant leur droit à la différence dans leurs choix culturels et sociaux, dans la mesure où ces choix sont compatibles avec les lois en vigueur et les valeurs fondamentales de nos sociétés;

Considérant l'importance de l'information destinée aux immigrants sur divers aspects de leur intégration et sur les services gouvernementaux mis à leur disposition afin qu'ils puissent remplir leurs obligations de citoyen et participer pleinement au développement du milieu d'accueil;

Reconnaissant l'intérêt de la sensibilisation et de l'association des citoyens en matière d'intégration des immigrants;



Le Comité mixte recommande aux gouvernements de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises pour :

Promouvoir le développement de programmes d'intégration en matière sociale, socio-professionnelle, de logement et de santé, dans le cadre de conventions conclues avec les pouvoirs locaux et les organismes responsables de l'intégration des immigrants;

Soutenir l'apprentissage de la langue française dans le cadre d'initiatives d'intégration en vue d'une meilleure cohésion sociale;

Favoriser le partage d'expertise et d'information en matière de législation et de programmes visant l'intégration des immigrants dans nos sociétés respectives;

Appuyer les organismes responsables de l'intégration des immigrants dans le but d'assurer la concertation des intervenants auprès des immigrants et d'informer ces derniers des services à leur disposition;

Favoriser la sensibilisation et l'association des citoyens afin de définir des stratégies publiques répondant aux aspirations de nos populations en matière d'accueil et d'intégration des immigrants;

Veiller à la mise en œuvre de leurs différentes politiques dans une optique d'adaptation constante aux défis relatifs à l'immigration et l'intégration des nouveaux arrivants.

2) Les enjeux liés à l'étalement urbain et les mesures pour l'encadrer

Considérant qu'au-delà des différences en termes de taille des territoires, de densité de population, de mode d'organisation et d'aménagement du territoire, le Québec et la Wallonie sont confrontés à de nombreux défis communs en matière d'encadrement de l'étalement urbain;

Considérant que l'aménagement du territoire est un outil majeur de développement durable de nos sociétés respectives qui doit répondre de manière dynamique et cohérente aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et culturels;



Reconnaissant l'importance de développer une stratégie globale, transversale et rationnelle de l'aménagement du territoire en collaboration notamment avec les collectivités locales dans le but d'encadrer l'étalement urbain;

Affirmant l'importance d'impliquer les collectivités locales et de consulter le citoyen dans les démarches de consolidation du territoire urbanisé;

Le Comité mixte recommande aux gouvernements de poursuivre et d'intensifier les actions entreprises pour :

Définir, en partenariat avec tous les acteurs concernés, une stratégie globale et durable d'encadrement du développement du territoire en fonction de nos spécificités régionales respectives;

Élaborer des mesures visant à dynamiser les centres-villes et revitaliser les noyaux urbains, notamment en ce qui a trait à l'offre en matière de services, de logement et de gestion intégrée des déplacements;

Assurer un développement équilibré et complémentaire entre les zones rurales et les zones urbaines;

Veiller à la mise en œuvre de leurs différentes politiques afin de faire face aux enjeux liés à l'étalement urbain identifiés dans le cadre de cette VII^e session du Comité mixte.

M^{me} Noëlla Champagne
Vice-présidente de la Délégation de
l'Assemblée nationale pour les relations avec
la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région
wallonne (DANRWB) et députée de Champlain

M. Patrick Dupriez
Président du Parlement wallon